

TEMPERATURE

Aujourd'hui maximum . . 50
Même date l'an dernier . . 65
Aujourd'hui minimum . . 32
Même date l'an dernier . . 43

La Patrie

PRONOSTICS POUR LES PROCHAINES
VINGT-QUATRE HEURES

Toronto, 13. — Temps beau
et un peu plus doux aujourd'hui.
Averses ou orages demain.

21^e ANNEE — N^o 41 — HUIT PAGES

MONTREAL JEUDI, 13 AVRIL 1899

LE NUMERO: UN CENTIN

SYMPATHIQUE DEMONSTRATION

Tous les officiers de la force de la police
témoignent publiquement de leur estime
et de leur confiance envers le chef
Hughes

LE SURINTENDANT ANNONCE QU'IL NE DEMISSIONNERA PAS

Le lieutenant colonel Geo. H. Hughes, chef de police, a été l'objet, ce matin, à 10-12 heures, d'une sympathique démonstration de la part de tous les officiers de la force montrealaise. Le résultat du procès que le surintendant avait intenté au journal le "Herald" a engagé nos policiers à témoigner publiquement de leur entière confiance en leur chef, si universellement estimé.

La démonstration de ce matin, à l'hôtel de ville, qui a été toute spontanée, est le plus beau geste d'amitié, de dévouement et de confiance, qu'un chef puisse recevoir de la part de ceux qu'il commande. Le surintendant a été vivement touché de cette manifestation.

Le capitaine Bellefleur du poste No 2, qui est le plus jeune capitaine de la force, au nom de ses confrères, a lu l'adresse suivante :

Au lieutenant Colonel
Geo. H. Hughes,
Surintendant de la Force
de Police de Montréal.

Monsieur le Surintendant,
Les officiers et constables de la force de police de cette ville ont appris par la voie des journaux, avec autant de surprise que de regret, que vous aviez l'intention d'offrir votre démission comme surintendant de police et de vous en aller d'un chef qui depuis au-delà de dix ans a travaillé constamment à la réorganisation de la discipline et à l'efficacité du corps de police; cette nouvelle alarmante a fait écho dans nos rangs et nous a tous profondément affectés.

Réunis avec empressement à l'hôtel de ville et après avoir discuté la réalisation de cette œuvre, nous venons vous demander instamment de vouloir bien nous continuer encore vos précieux services comme officier supérieur.

Nous n'avons pas oublié ce que vous avez fait pour nous dans le passé; nous avons toujours trouvé en vous un homme de cœur, sévère dans la discipline, et pour la ponctualité du service public, mais obligé et prêt à promouvoir l'avancement de nous tous, particulièrement de ceux qui par leur bonne conduite et leur dévouement savent se signaler dans l'accomplissement du devoir.

Vous avez réussi, par des efforts incessants, à faire augmenter de vingt-cinq pour cent le salaire des constables; vous avez obtenu une réforme de la force de police en lui assurant un caractère plus effectif, et il faut l'avouer avec une promptitude militaire; vous nous avez dotés d'une association de bienfaisance et de retraite qui garantit des secours à tous nos membres dans le cas de maladie ou d'incapacité de travailler, leur raporte des gratifications et pensions pour services rendus et procure de nombreux avantages à leur veuves, enfants ou héritiers; enfin, vous avez su conquérir notre estime et confiance.

Ce n'est pas sans un serrement de cœur que je me rappelle les luttes qui viennent de se passer, mais j'éprouve un sensible plaisir à vous voir réunis autour de moi me donnant votre loyal et généreux appui. Laissez-moi vous dire qu'à la réquisition du maire et d'un grand nombre d'échevins, je ne démissionnerai pas immédiatement.

Le chef Hughes a répondu à peu près en ces termes à cette magnifique adresse :

Messieurs les officiers,
Vous me prenez un peu par surprise. Je vous remercie du fond du cœur de cette marque d'estime et de confiance que vous me donnez aujourd'hui. J'ai reçu de tous mes amis, l'assurance de leur amitié et de leur confiance, et je vous assure que rien ne me touche plus profondément que cette marque de confiance dans ce moment d'épreuve.

Ce n'est pas sans un serrement de cœur que je me rappelle les luttes qui viennent de se passer, mais j'éprouve un sensible plaisir à vous voir réunis autour de moi me donnant votre loyal et généreux appui. Laissez-moi vous dire qu'à la réquisition du maire et d'un grand nombre d'échevins, je ne démissionnerai pas immédiatement.

Le chef Hughes a répondu à peu près en ces termes à cette magnifique adresse :

Messieurs les officiers,
Vous me prenez un peu par surprise. Je vous remercie du fond du cœur de cette marque d'estime et de confiance que vous me donnez aujourd'hui. J'ai reçu de tous mes amis, l'assurance de leur amitié et de leur confiance, et je vous assure que rien ne me touche plus profondément que cette marque de confiance dans ce moment d'épreuve.

Ce n'est pas sans un serrement de cœur que je me rappelle les luttes qui viennent de se passer, mais j'éprouve un sensible plaisir à vous voir réunis autour de moi me donnant votre loyal et généreux appui. Laissez-moi vous dire qu'à la réquisition du maire et d'un grand nombre d'échevins, je ne démissionnerai pas immédiatement.

Le chef Hughes a répondu à peu près en ces termes à cette magnifique adresse :

Messieurs les officiers,
Vous me prenez un peu par surprise. Je vous remercie du fond du cœur de cette marque d'estime et de confiance que vous me donnez aujourd'hui. J'ai reçu de tous mes amis, l'assurance de leur amitié et de leur confiance, et je vous assure que rien ne me touche plus profondément que cette marque de confiance dans ce moment d'épreuve.

Ce n'est pas sans un serrement de cœur que je me rappelle les luttes qui viennent de se passer, mais j'éprouve un sensible plaisir à vous voir réunis autour de moi me donnant votre loyal et généreux appui. Laissez-moi vous dire qu'à la réquisition du maire et d'un grand nombre d'échevins, je ne démissionnerai pas immédiatement.

Le chef Hughes a répondu à peu près en ces termes à cette magnifique adresse :

Messieurs les officiers,
Vous me prenez un peu par surprise. Je vous remercie du fond du cœur de cette marque d'estime et de confiance que vous me donnez aujourd'hui. J'ai reçu de tous mes amis, l'assurance de leur amitié et de leur confiance, et je vous assure que rien ne me touche plus profondément que cette marque de confiance dans ce moment d'épreuve.

Ce n'est pas sans un serrement de cœur que je me rappelle les luttes qui viennent de se passer, mais j'éprouve un sensible plaisir à vous voir réunis autour de moi me donnant votre loyal et généreux appui. Laissez-moi vous dire qu'à la réquisition du maire et d'un grand nombre d'échevins, je ne démissionnerai pas immédiatement.

Le chef Hughes a répondu à peu près en ces termes à cette magnifique adresse :

Messieurs les officiers,
Vous me prenez un peu par surprise. Je vous remercie du fond du cœur de cette marque d'estime et de confiance que vous me donnez aujourd'hui. J'ai reçu de tous mes amis, l'assurance de leur amitié et de leur confiance, et je vous assure que rien ne me touche plus profondément que cette marque de confiance dans ce moment d'épreuve.

Ce sont des Mange-Chrétiens

LA CHAMBRE DE COMMERCE ENTREPREND UNE VIGOUREUSE
CAMPAGNE CONTRE LES USURIERS

L'hon. Sénateur Dandurand chargé de faire adopter une
loi de repression par le parlement fédéral

LES MAUX ENGENDRES PAR L'USURE PARMI NOTRE POPULATION

Il y a eu assemblée générale des membres de la Chambre de Commerce, hier après-midi, sous la présidence de l'hon. M. Desjardins.

Lecture est d'abord faite de lettres du Musée Commercial de Philadelphie invitant la Chambre de Commerce à donner son adhésion et son appui au projet d'exposition devant être tenue à Philadelphie en 1901, lui offrant également de devenir corps affilié au Musée Commercial dont font déjà partie toutes les grandes associations commerciales de presque tout l'univers.

La Chambre accepte cette dernière proposition et désigne son président et son secrétaire pro-tempore, M. Jos. Haynes, comme devant être le porteur des deux certificats d'adhésion offerts par le Musée Commercial.

M. H. A. Brault, président du comité de législation fait remarquer que le 20 janvier dernier son comité a soumis un rapport sur le projet d'une loi de faillite, rapport qui, dit-il, n'est pas transcrit aux minutes.

Le secrétaire trouve le rapport dans les archives, en donne lecture et est chargé d'en communiquer les considérants et les conclusions aux autres Chambres de Commerce afin d'obtenir leur concours pour obtenir du gouvernement une loi de faillite réglant d'une façon uniforme pour tout le pays les rapports des commerçants entre eux et vis-à-vis des tiers.

M. Geoffroy présente un avis de motion que les assemblées de la Chambre aient lieu le mercredi au lieu du vendredi. En attendant que le délai réglementaire d'un mois soit écoulé pour que la Chambre vote ce nouveau règlement il est décidé de continuer à siéger le mercredi par convocation spéciale ainsi que cela se fait depuis une quinzaine de jours.

Un autre avis de motion est présenté pour que la clause 41 des règlements de la Chambre soit changée de façon à ce que le trésorier et le président puisse signer les chèques à tirer sur les dépôts faits par le trésorier en banque.

La question de la taxe, sur les manufactures est renvoyée au comité des industries et manufactures qui en fera l'étude.

Le président annonce que le premier numéro du Bulletin de la Chambre paraîtra probablement vers le premier mai. Ce premier tirage se fera au chiffre de 750 exemplaires.

A l'article des affaires nouvelles de l'ordre du jour, M. J. X. Perrault fait une sortie à fond de train contre l'usure, les usuriers et la loi qui les protège. Notre législation sur ce grave sujet est défectueuse, dit-il, mais nous pouvons dès aujourd'hui nous préparer à nous mettre dans une position différente. J'ai en effet devant moi les deux volumineux rapports de la Commission qui, en Angleterre, sous la présidence de M. Russell, a fait, durant deux années une enquête sur cette importante question. J'ai aussi le texte de la loi que cette Commission a préparée contre les usuriers et que la Chambre des Lords a approuvé.

On établit, ici, à Montréal que les prêts varient de 60 à 150 pour cent d'intérêt par année, que les usuriers exploitent d'une façon assez ignoble que cynique les infortunés qui tombent sous leurs griffes. J'espère qu'avant longtemps on mettra fin aux opérations de ces messieurs que les juges mêmes regrettent, avec la loi actuellement en vigueur, de ne pouvoir flétrir comme elles le méritent.

M. Perrault fait remarquer que le bill adopté par la Chambre des Lords ne vise pas les maisons de banque qui répond d'une façon victorieuse à l'unique objection à faire à un projet de loi de ce genre.

Je ne ferai pas la lecture de ce bill dit M. Perrault, la "Patrie", dont le rédacteur en chef, M. Godfrey Langlois a étudié la question d'une façon complète, l'a publié en entier. Voici

quand même la clause la plus radicale et la principale :

Il. — (1) Quand des procédés sont pris devant tout tribunal pour le recouvrement d'argent prêt, et que le tribunal a raison de croire que l'intérêt chargé sur le prêt excède le taux de dix pour cent par année, ou que les montants chargés pour dépenses, frais d'enquêtes, amendes, bonus, renouvellements ou tous autres frais, sont excessifs, le tribunal pourra raturer la transaction, et établir un compte entre le prêteur d'argent et la personne poursuivie, et pourrera, nonobstant tout rapport ou règlement de compte ou tout contrat prétendant clore des marchés précédents et créer une nouvelle obligation, ouvrir tout compte déjà établi entre eux et relever la personne poursuivie du paiement de toute somme excédant la somme jugée par le tribunal comme étant justifiée due tant en principal, intérêts et tels frais comme ci-dessus, que le tribunal, tenant compte du risque et de toutes les circonstances, jugera raisonnables; et si une somme plus élevée a été ainsi payée, ou donnée en acompte par le débiteur, il pourra ordonner au créancier de le rembourser, et pourra rejeter, soit en tout ou en partie, ou réviser, ou modifier, toute garantie donnée sur l'argent prêt par le prêteur d'argent.

J'ai entendu dire des choses incroyables, ajoute M. Perrault. Il y a des jeunes gens qui ont emprunté quelques dollars pour prendre part à une partie de plaisir quelconque et

qui s'étant adressés à des usuriers ont vu accroître leur dette dans de telles proportions qu'ils se sont sentis incapables de la payer et ont quitté le pays pour être à l'abri de ces mange-chrétiens.

J'espère donc, dit en conclusion M. Perrault, qu'après avoir entendu M. Langlois sur cette importante question, la Chambre, tant au point de vue de l'honneur des familles que de l'avoir du pays, se fera un devoir d'appuyer la résolution suivante :

Considérant que l'usure est une plaie sociale à laquelle il faut appliquer un remède énergique et immédiat pour mettre fin à la ruine des familles et des personnes sans expérience qui en sont les victimes, et

Considérant que la loi actuelle au lieu de protéger les citoyens contre les exigences exorbitantes des usuriers, leur prête main forte au contraire, pour légaliser l'exploitation cruelle des malheureux débiteurs,

Résolu que M. le sénateur Dandurand, membre de la Chambre de Commerce soit prié de vouloir bien présenter au parlement un projet de loi analogue à l'acte des "prêteurs d'argent de 1899" maintenant soumis au parlement impérial après une enquête de deux années et dont les dispositions mettraient fin sans retard au fléau de l'usure dont tout le pays souffre en ce moment."

M. Godfrey Langlois, invité par le président à adresser la parole, illustre d'une façon saisissante les opérations des "shavers" à Montréal. Il fait part à la Chambre de son expérience personnelle, — expérience qu'il a acquise en voulant secourir des camarades dans la diète, et il cite le cas de quelques amis complaisants qui ont dû payer, pour des endossements inopportuns, de très fortes sommes pour de petits montants empruntés.

C'est à la vue de tant de ravages qu'il a cru devoir se mettre en relation avec M. T. W. Russell, député aux Communes d'Angleterre, et il est heureux de pouvoir communiquer les importants documents qu'il en a reçus. On ne saurait se faire une idée, dit-il, du nombre de jeunes avocats, jeunes médecins, étudiants, commis, etc., qui font antichambre dans les sinistres couloirs des "shavers" de Montréal, qui se livrent inconsciemment entre les mains de cette vorace éponge et qui ne retrouvent la paix et la tranquillité qu'en s'expatriant.

M. Langlois cite l'exemple de l'Algérie où l'on vient d'édicter des lois très sévères pour la répression de l'usure. C'est un fléau qu'il faut combattre au Canada comme ailleurs.

Après quelques remarques "ad hoc"

A ST-LOUIS DE FRANCE

Inauguration solennelle du nouvel orgue — Un grand succès artistique
remporté par Mlle Victoria Cartier

les fonctions d'organiste à St-Louis de France.

L'attente du public n'a pas été déçue à tous les points de vue.

L'orgue de St-Louis de France est, au dire de tous les connaisseurs qui assistaient à l'inauguration d'hier, l'instrument le plus parfait qui soit sorti des ateliers de MM. Casavant.

Il rend des sons d'une sonorité et d'une pureté irréprochables et ses jeux de combinaisons sont du plus ravissant effet.

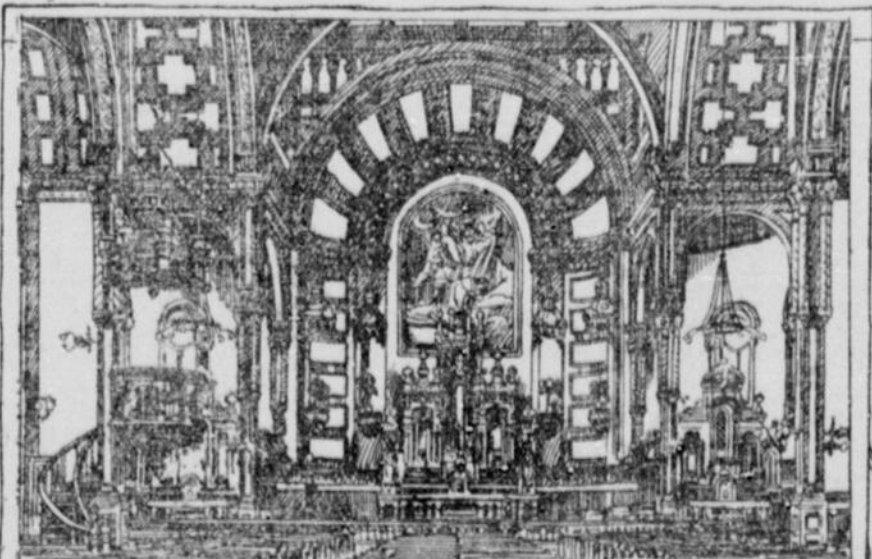
Il va sans dire que Mlle Cartier a fait honneur à la tâche avec une assurance, une dextérité et une souplesse de touche qui lui ont attiré tous

les compliments des auditeurs charmés. Elle a passé triomphalement à travers le programme que nous avons exposé hier comme si elle eût été une familière du compliqué mécanisme depuis nombre d'années, et elle a interprété ses maîtres favoris avec un coloris, une délicatesse et un sentiment artistique achevés.

Mlle Cartier était assistée de Mlle Marie Hollinshead et de Mlle Hortense Villeneuve. Celle-ci a chanté le "Forever with the Lord" de Gounod, celle-là l'"Ave Maria" de Boellmann et la Procession de César Franck, avec accompagnement d'orchestre.

M. Charles Labelle, maître de chapelle, dirigeait la musique.

(Photographie Lippé & Lavergné, rue St-Denis, coin de la rue Ontario.)



INTERIEUR DE L'EGLISE



Mlle VICTORIA CARTIER

LE "PETIT WINDSOR"

Une relique qui tombe sous le pic du démolisseur



LE PETIT WINDSOR, QU'ON EST EN FRAIS DE DEMOLIR.

Photographie J. A. Dumas, 112 rue Victoria, coin de la rue St-Laurent.

Le "Petit Windsor" n'existe plus!

Joe Poitras a transporté ailleurs son établissement si achalandé et la hache et le pic du démolisseur ont tombé mure, poutres, solives, de ce qui, durant 13 ans, fut le rendez-vous de tous les amateurs comme de tous les véritables gourmets de Québec.

Qui ne connaissait pas le "Petit Windsor" et son propriétaire?

Aux jours des grandes fêtes nationales et religieuses, aux grandes réceptions aux chefs politiques comme aux démonstrations publiques, l'établissement se parait de fleurs variées, de drapeaux de toutes les nations et le soir, au répitement des fusées, au bruit assourdissant des pièces pyrotechniques, Joe Poitras se réjouissait de la joie des autres.

Et pourtant dès le début ce coin de la côte St-Louis et de la rue St-Jacques, n'avait rien de bien remarquable. Poitras nous racontait lui-même que lorsqu'il vint s'établir à cet endroit, il n'avait d'abord vendu que le contenu d'un quart d'hectare sur lequel flottaient deux pauvres petites drappeaux. Il occupait un espace de 15 par 9 pieds.

La vogue vint et permit à Joe Poitras d'agrandir graduellement et son

volume d'affaires et son établissement.

Et alors l'on vit se succéder dans ces modestes salles à dîner comme au comptoir où l'on ouvrait les huîtres si délicieuses, les claquements de la boîte, les hommes forts du monde, les sports de toutes sortes.

Entre temps, les hommes politiques les plus en vue ne négligeaient pas d'aller voir l'ami Poitras, ne sachant s'ils devaient admirer plus la franchise gâtée du propriétaire ou la succulence des huîtres en soupe ou sur le plat qu'on leur servait.

Le "Petit Windsor" n'existe plus. Des constructions plus spacieuses, vent s'élever sur ses ruines, mais personne de cette génération n'oubliera le vieux coin en briques à larges fenêtres autour duquel flottaient comme dans une apothéose, aux jours des grandes fêtes, les drapeaux de toutes les nations.

MGR BRUCHESI

Mgr Bruchési est attendu à Montréal samedi matin. Sa grandeur est attendu à Montréal samedi matin.

Diminuant la fatigue, le vin ST-LEON épargne à l'organiste une dépense inutile d'efforts.

CHARLES LABELLE

M. L'ABBE LAROCQUE, curé de L.

L'EGLISE ST-LOUIS DE FRANCE

NOS MILITAIRES

Inauguration du cours d'ambulance militaires des Carabiniers Mont-Royal

Le cours d'ambulance militaires des 65^e Carabiniers Mont-Royal, est commencé hier soir, à la salle des manoeuvres. M. le sergent l'avoie de l'Ecole Militaire de St-Jean est instructeur de ce cours qui vient combler une lacune qui faisait sentir depuis longtemps dans notre corps canadien-français.

Les ambulanciers sont sous la direction du chirurgien major Roy, du capitaine chirurgien Archambault et du sergent d'hôpital St-Pierre, E.E.M.

Le concours pour le dévouement de "PARISE" sera clos samedi. Voir l'avis publié dans une autre page.

GUERIT LE MAL ME EN UN JOUR. — Tablettes "Luxe" d'Hygiène — Prix, 25 cents, rendus si elles ne guérissent pas.

LA PATRIE

MONTREAL, 13 AVRIL 1899

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET L'USURE

La Chambre de Commerce de Montréal a adopté hier une importante résolution à l'effet de demander au Parlement d'Ottawa de voter contre l'usure une loi de répression, de la nature de celle qui est actuellement en vigueur en Angleterre.

L'hon. M. Dandurand, en sa qualité de membre de la Chambre de Commerce, a été prié de se charger de présenter un bill basé sur celui de Lord James, dont nous avons publié le texte la semaine dernière, et basé en même temps sur les deux volumineux rapports de la commission parlementaire anglaise qu'a présidée M. T. W. Russell.

On ne saurait concevoir l'étendue des ravages causés par le fléau de l'usure, le nombre des pauvres jeunes gens que les "shavers" ont exploités, épuisés et mis dans le chemin, enfin toutes les misères causées par cette plaie sociale.

Les usuriers exercent leur ignoble métier, pratiquent le shillcockisme dans toute sa hideur sous la protection de la loi et en payant moins d'impôts que n'en paient les commerçants, que n'en paient tous ceux qui font un négoce honorable.

Un malheureux est-il poursuivi sur un billet portant un intérêt de 120 pour cent par année, le tribunal est obligé de décerner jugement pour le capital et l'intérêt tel que consenti, c'est-à-dire que les 120 pour cent persistent après comme avant le jugement.

A maintes reprises, des magistrats ont exprimé leur dégoût à servir les fins des "shavers" et demandé que la loi soit amendée.

Les banques ne peuvent recouvrer devant les tribunaux un intérêt plus élevé que 7 pour cent pour l'escompte qu'elles font, pourquoi laissent-elles à des individus, aux bureaux interlopes, le droit de réclamer et d'obtenir de la justice 100, 200 et même 300 pour cent d'intérêt?

On édicte des ordonnances pour réprimer les abus, pour protéger les citoyens contre l'entraînement aux vices, pour empêcher le public de jouer à la roulette, etc., pourquoi n'aurions-nous pas une loi pour protéger tous ces jeunes gens inexpérimentés qui vont engager inconsidérément leur avenir chez les usuriers, pour mettre les imprudents à l'abri de l'épouvantable rapacité de ces prêteurs?

Si tous les jeunes gens que l'usure a presque assassinés, ou exilés aux Etats-Unis ou conduits au déshonneur parvenu dans les Chambres à Ottawa, nos législateurs auraient sous les yeux un bataillon de misère et de décadence, un spectacle des plus lamentables et un argument des plus puissants contre l'usure.

Nous félicitons la Chambre de Commerce de l'initiative qu'elle a prise dans cette affaire.

SITUATION EXCEPTIONNELLE

Nos adversaires sont en réalité bien ridicules quand ils reprochent au Cabinet Laurier de ne savoir point gouverner.

Les résultats de la politique ministérielle leur reviennent à la face. Excédant d'un million et trois quarts pour l'année terminée le 30 juin.

Excédant d'environ quatre millions pour l'année qui se terminera le 30 juin prochain.

En deux ans, plus de six millions de surplus encaissés.

Et ce, malgré l'abaissement des droits et une multitude d'articles d'impôt générale.

Le commerce du pays a-t-il jamais été dans un état aussi florissant? A quelle époque y a-t-il eu, dans la classe industrielle, dans la classe agricole, dans la classe laborieuse, plus d'enthousiasme et d'espérance pour l'avenir?

M. McFee, président de la Halle au blé, de Montréal, déclarait l'autre jour devant une nombreuse députation, que selon lui, si la récolte est bonne, soixante millions de minots de blé germeront dans le sol du Manitoba.

Nos mines, non seulement au Yukon, mais dans l'Ontario, mais à la Nouvelle-Ecosse, prennent des développements que personne n'aurait soupçonnés il y a quelques douze mois.

En Angleterre, dans les autres pays de l'Europe et de l'Amérique, la puissance jouit d'un prestige que plus d'une grande nation envierait.

Par-dessus tout cela, nous avons la paix, la paix religieuse, le fonctionnement régulier de nos lois.

Des gens seuls avides de diffamation et fous de colère politique, peuvent se livrer aux extravagances de langage dont se rendent coupables nos adversaires.

L'hon. M. Cameron, ministre dans le gouvernement Grey, vient de perdre sa mère, à Woodstock, Ont.

Nous avons déjà dit un mot du "trust" des fabricants de cercueils aux Etats-Unis.

En fin, ce "trust" sera définitivement organisé le 1er mai prochain avec un capital de \$20,000,000.

Le "Herald" de New-York annonce que la nouvelle combinaison fera 6,000 sans-travail, en fermant plusieurs de ses ateliers, et qu'elle augmentera en même temps le prix des cercueils.

SIR WILFRID A SON POSTE

Le "World" nous est arrivé ce matin avec une petite dépêche habillée de six énormes titres à l'effet que Sir Wilfrid Laurier pourrait bien devenir juge en chef de la Cour Suprême en remplacement du juge Strong qui partirait prochainement pour l'Angleterre.

Les journaux torys savent parfaitement que M. Laurier est et restera premier ministre, mais ils espèrent nuire au parti libéral en colportant des rumeurs comme celle-ci.

Que nos adversaires en prennent leur parti, notre éminent compatriote sera encore le chef du parti libéral aux prochaines élections.

Qu'ils hurlent avec les aventuriers du Yukon, qu'ils fassent bloquer l'administration des affaires publiques par un Sénat irresponsable, qu'ils crient à l'augmentation des dépenses, qu'ils jettent l'hermine sur les épaules du premier ministre, cela ne peut empêcher le peuple de constater et de comprendre que M. Laurier a rétabli l'ordre et la paix dans notre pays, que les affaires, que le commerce et l'agriculture sont plus prospères, enfin que le Canada est entré dans la large voie des développements, grâce à la politique d'initiative et de réformes du gouvernement actuel.

Les canards du "World" ne valent pas mieux que les arguments quotidiens de ce journal.

Si M. Laurier était impopulaire, s'il ne possédait pas l'entière confiance de tout le Dominion, si sa politique ne produisait pas de bons résultats, si son parti ne lui était pas dévoué, croyez-nous, les organes torys ne mettraient pas en circulation de pareils bruits.

Mais ils ont peur de notre distingué chef; ils en ont d'autant plus peur qu'ils n'ont à lui opposer que des hommes comme M. Foster, qui ne pourrait se faire élire demain dans aucun comté du Nouveau-Brunswick, comme Sir A. P. Caron, qui néglige la politique pour faire de la spéculation sur les mines et qui ne pourra pas se faire réélire aux prochaines élections, comme M. Clarke Wallace et M. Bergeron qui sont des hommes de vingtaine d'années.

Nous ne parlons pas de Sir Charles Tupper, parce qu'il achève de faire du vent et qu'il abandonnera la direction du parti tori probablement au commencement de l'été.

Que les organes torys veulent bien nous comprendre, M. Laurier est à son poste et il y restera.

LA GRANDE ROUTE CANADIENNE

Les conservateurs ont été au pouvoir sans interruption à Ottawa de 1878 à 1896.

Pendant ces dix-huit années, ils n'ont rien fait pour donner au Canada des ports d'hiver, pour amener le trafic de l'Ouest à Montréal, enfin pour donner à la route du Saint-Laurent l'importance à laquelle elle a droit.

Le parti libéral n'est au pouvoir que depuis deux ans et demi, et déjà nous avons fait de St-Jean et de Halifax deux ports d'hiver, nous achevons le creusement des canaux du Saint-Laurent et nous allons immédiatement ouvrir le port de Montréal.

C'est-à-dire qu'au lieu d'envoyer nos courriers européens et notre trafic d'hiver par Portland, nous les envoyons maintenant par St-Jean et Halifax.

C'est-à-dire que nous peu l'immense trafic de l'Ouest canadien et américain, au lieu de s'embrancher à Buffalo et de se diriger dans le canal Erie pour gagner les ports américains, s'en viendra à Montréal.

C'est-à-dire que le port de Montréal qui n'avait en 1896 que de vieux bateaux flottants qui étaient presque sans communications et offraient peu de commodités aux lignes océaniques, sera agrandi, étendu, pourvu d'immenses écluses modernes et aura tout l'outillage et les communications qu'exige une maintenance rapide et économique.

C'est-à-dire qu'en trois ou quatre ans, nous aurons fait tout ce que nous aurons fait en dix-huit années, que Montréal sera véritablement devenu un port national et que tout le trafic canadien pourra s'en aller avantageusement par les voies canadiennes.

C'est ce qui s'appelle de la politique de progrès.

La législature de Winnipeg prendra aujourd'hui un ajournement de deux mois pour permettre aux cultivateurs qui sont députés d'aller faire leurs semences.

Lady Randolph Churchill qui n'est pas Américaine pour rien, elle s'appelle de son nom Jennie Jérôme un million de dollars, va fonder une revue anglo-américaine. Lady Churchill estime qu'il y a une lacune à combler et que, dans cet ordre d'idées, elle arrivera facilement à resserrer les liens de race qui unissent les deux peuples de langue anglaise.

Dans une cause pour infraction à la loi des patentes, intentée dans la Cour Suprême de la Nouvelle-Galles du Sud, l'honorable juge Hodges, rendant jugement et un verdict général en faveur des plaignants, a ajouté :

"Si j'en crois les témoignages que je viens d'entendre, les Scotch Whiskey de la maison MITCHELL sont les plus agréables de notre marché."

Aucun témoin n'a été appelé pour contester la grande popularité acquise par cette marque dans Victoria.

MELBOURNE ARGUS.

L'HON. M. FISHER ET NOS PRODUITS AGRICOLES

L'œuvre accomplie par le gouvernement Laurier

LA VISITE DE M. FISHER EN ANGLETERRE ET EN FRANCE

Le transport au moyen de compartiments-glacières

L'EXPOSITION CANADIENNE A OMAHA, NEBRASKA

Le Canada à l'Exposition de Paris

(Dépêche spéciale.)

Ottawa, 13.—Le rapport annuel du ministre de l'Agriculture a été déposé sur la table du greffier, le 11 octobre 1898. L'espace alloué au Canada dans l'édifice international à Omaha était de 47 pieds sur 87 et les exhibits ont consisté en produits agricoles, en produits miniers et forestiers, etc. Il y avait aussi une exposition très complète de fruits canadiens. M. H. C. Knowlton était en charge de l'exposition canadienne.

Le Canada a reçu une médaille d'argent pour l'aspect de son exposition et trois médailles d'or pour les grains du Manitoba, du district d'Assiniboia et de celui d'Alberta, dans les Territoires du Nord-Ouest.

L'EXPOSITION DE TRANS-MISSISSIPPI

Du 15 août au 15 octobre, il a été envoyé à Omaha par la Ferme Expérimentale d'excellents exhibits de fruits et de légumes canadiens, tels que pommes, poires, pêches, raisins, tomates, etc. Les visiteurs à l'exposition ont été émerveillés de la beauté et de l'abondance de nos fruits. La plupart des Américains ont vu vis-à-vis l'exposition s'imaginant que le Canada était un pays de neige et de glace, que les belles saisons étaient chez nous si courtes qu'il était impossible d'y cultiver les fruits. Il a été démontré à l'exposition d'Omaha, que la province de Québec, par exemple, peut produire des fruits de la qualité ne peut être surpassée par ce que produisent les autres provinces.

En somme, l'exposition canadienne à Omaha a été un enseignement pour tous ceux qui l'ont visitée et il n'y a aucun doute que le Canada en retirera des avantages considérables dans un avenir très prochain. Cette exposition sera d'un puissant secours aux agents d'immigration qui sont chargés de visiter les centres populaires des Etats-Unis en vue d'amener dans les prairies du Manitoba et du Nord-Ouest de nouveaux colons.

L'EXPOSITION DE PARIS

Le ministre de l'Agriculture parle ensuite dans son rapport de l'exposition de Paris, en 1900. Le 24 avril 1897, le Canada décidait par ordre en conseil de prendre part à l'exposition de Paris. Le 20 octobre de la même année, un autre ordre en conseil fut adopté à l'effet de nommer Lord Strathcona et Mont-Royal représentants du Canada à l'exposition royale de l'Empire britannique comme représentants le Canada dans la commission de l'Empire britannique à l'exposition de Paris. Plus tard, la commission royale nomma un comité chargé de surveiller spécialement les intérêts des colonies à l'exposition. Lord Strathcona fut nommé par ce comité à représenter le Canada et, en même temps, il fut choisi comme président de ce comité colonial.

Le gouvernement a nommé en novembre 1898 une commission spéciale chargée de préparer, sous la direction de M. Fisher, tout ce qui est nécessaire à la participation du Canada à l'exposition. Le travail fait jusqu'ici par les commissaires porte à croire que nous aurons un grand succès. Il est certain que le Canada figurera avec honneur à Paris en 1900.

LA VISITE DE M. FISHER EN ANGLETERRE

L'hon. M. Fisher, durant la vacance, a visité les principales villes commerciales de l'Angleterre. Il y a adressé la parole devant les chambres de commerce, les boards of trade, etc., en vue d'ouvrir de nouveaux débouchés à nos produits agricoles.

Il visita Londres, Liverpool, Manchester, Bristol, Glasgow, Dundee et Dublin. Il y rencontra non seulement les personnes engagées dans le commerce des provisions et des produits agricoles, mais il eut des entretiens avec des hommes de lettres de toutes catégories et les représentants des grands journaux. Il a été ainsi en mesure d'obtenir une foule de renseignements extrêmement utiles pour la conduite de son département. Il a, en même temps, fourni au public anglais des informations précieuses sur l'aide que le gouvernement canadien est disposé à donner aux agriculteurs. Il est plusieurs entrevues avec le Très Honorable Walter Long, ministre d'Agriculture dans le gouvernement de Lord Salisbury, et il a discuté longuement avec lui des questions affectant le commerce de bestiaux que le Canada est en mesure de faire avec la Grande-Bretagne.

En France, l'hon. M. Fisher a visité la célèbre école d'Agriculture de Grignon, dans le département de Seine-et-Oise, avec le professeur Lecoq, le directeur de l'institution, M. Edouard Philippard. Il visita l'école pratique d'Agriculture de Chenoisy, près de Montargis, dans la Loire, institution qui est sous la direction d'un célèbre professeur d'Agriculture, M. Jolivet.

A Dublin, l'hon. M. Fisher assista à l'assemblée annuelle irlandaise d'Agriculture, dans le département de Sligo, et donna au public irlandais des renseignements nouveaux sur les ressources agricoles du Canada.

La Très Honorable Horace Plunkett, M.P., est à la tête de cette importante société d'Agriculture qui est anxieuse d'obtenir, à époque fixe, des renseignements et des documents concernant les ressources agricoles de notre pays.

Il n'y a aucun doute que le voyage de l'hon. M. Fisher en Angleterre, avec celui du professeur Robertson, durant la dernière saison, aura pour le Canada les plus heureux résultats. Déjà, on en peut sentir les effets :

mais nous obteniendrons de meilleurs résultats encore durant la prochaine saison.

LES COMPARTIMENTS-GLACIÈRES

Le rapport de l'hon. M. Fisher donne aussi le détail de ce qui a été fait pour le transport de nos produits agricoles dans les compartiments-glacières.

Des contrats ont été passés avec des agents de différentes compagnies de steamers, pour transporter régulièrement, dans les compartiments-glacières, le beurre, le fromage et autres produits périssables, de Montréal aux différents ports de la Grande-Bretagne. La compagnie de steamers Elder Dempster & Co s'est engagée à pourvoir cinq steamers de compartiments-glacières et à donner un service hebdomadaire entre Montréal et Liverpool; elle s'est aussi engagée à pourvoir trois steamers de semblables compartiments pour la ligne de Montréal à Londres et deux steamers pour la ligne de Montréal à Glasgow.

La compagnie Thomson a pourvu deux de ses steamers de compartiments-glacières pour sa ligne entre Montréal et Londres, et la ligne Dominion a pourvu deux de ses steamers de compartiments-glacières pour sa ligne entre Montréal et Liverpool.

Le départ des steamers des lignes Allan et Dominion, faisant le service entre Montréal et Liverpool, a été arrangé de manière à donner aussi un service hebdomadaire.

Enfin, le départ des steamers de la ligne Allan et Dominion a été arrangé de manière à donner un service hebdomadaire entre Montréal et Glasgow.

La compagnie Furber s'est engagée à pourvoir trois de ses steamers de compartiments-glacières pour un service entre Montréal et Manchester durant la saison de navigation sur le St-Laurent, et pour un service entre St-Jean, N.B., Halifax, Nouvelle-Ecosse et Manchester durant le reste de l'année.

Les contrats accordés à ces différentes compagnies, obligent celles-ci à transporter, dans des compartiments-glacières, le beurre, le fromage, les œufs et autres produits périssables, à un prix n'excédant pas dix centimes par tonne de 2240 livres de beurre et de fromage, et au même prix pour l'espace équivalent occupé par d'autres produits, avec en plus le prix ordinaire payé par le transport du beurre et du fromage ailleurs que dans les compartiments-glacières.

Enfin, le contrat pour l'expédition de nos produits agricoles, voici quelques chiffres indiquant les quantités des différents produits expédiés du port de Montréal durant la saison de navigation de 1898 :

Beurre, 209,172 caisses; viande, 7,665 caisses; fromage, 5,514 caisses; fruits, 5,564 caisses; œufs, 1,921 caisses.

Des arrangements ont été aussi faits en vue de pourvoir de compartiments-glacières les chars de l'Intercolonial qui font le trajet entre Montréal et St-Jean, Halifax et Charlottetown. Des arrangements analogues ont été conclus avec les différentes compagnies de chemins de fer, afin d'assurer le transport en bonne condition de nos produits agricoles. Les chiffres qui suivent, indiquent l'augmentation considérable de l'exportation des produits de notre industrie laitière depuis quelques années. Il a été exporté, durant l'année finissant le 30 juin 1898, 11,253,787 livres de beurre, représentant une valeur totale de \$2,047,484.

L'Angleterre a été la seule à recevoir de nos produits. Les Etats-Unis n'en ont reçu que pour \$2,738, l'Allemagne en a reçu pour \$17,574, les autres pays étrangers, pour \$31,612.

Le tableau suivant indique la quantité et la valeur de notre exportation de beurre depuis 1869 à 1898 :

Années	Quantité Livres	Valeur \$
1869	10,649,723	\$1,698,042
1870	18,335,362	3,058,064
1881	17,649,491	3,573,934
1882	15,161,839	2,936,150
1883	8,106,447	1,705,817
1884	8,075,537	1,612,481
1885	7,330,738	1,439,905
1886	4,698,741	832,355
1887	5,485,569	979,129
1888	4,415,381	798,673
1889	1,780,765	331,958
1890	1,951,585	340,131
1891	3,768,101	602,175
1892	5,736,696	1,056,058
1893	7,036,013	1,296,814
1894	5,534,621	1,095,538
1895	3,930,238	897,476
1896	5,889,241	1,052,080
1897	11,453,351	2,089,179
1898	11,253,787	2,046,686

Durant l'année terminée le 30 juin 1898, il a été exporté par le Canada, 166,703,323 livres de fromage, représentant une valeur de \$17,572,763. La Grande-Bretagne seule a reçu pour \$17,522,681, de cette exportation.

Hybrides

Vêtements "Semi-Ready" seulement partiellement finis.

Ni tout faits, ni faits sur mesure, mais à moitié

sans le stage de l'attente ou la loterie de l'effet sur votre personne.

Tout faits jusqu'au point où votre tailleur sur mesure vous téléphonerait "Venez essayer votre costume" ou "votre pardessus."

Faits sur mesure à partir de ce point à la fin, selon vos petites préférences ou votre individualité, jusqu'au fini de leur expression.

Ils ne vous coûtent pas plus cher que les vêtements tout faits; ils coûtent d'un tiers à la moitié moins que ceux faits sur mesure.

\$20, \$18, \$15, \$12, \$10 par costume ou pardessus.

Votre argent vous sera rendu si vous n'êtes pas satisfait.

LA GARDE-ROBE SEMI-READY

2364 Rue Sainte-Catherine, Montréal.
231 Rue Saint-Jacques, TORONTO, WINNIPEG, OTTAWA.

tion de fromage, tandis que les Etats-Unis n'en ont reçu que \$14,604.

Le tableau suivant indique la quantité et la valeur de nos exportations de fromage depuis 1869 :

Année	Quantité Lbs.	Valeur \$
1868	6,141,570	620,543
1880	40,368,678	3,893,366
1881	49,255,523	5,510,443
1882	50,807,049	5,500,868
1883	58,941,387	6,451,870
1884	69,755,423	7,251,939
1885	70,035,307	8,265,210
1886	73,132,027	6,754,626
1887	73,044,448	7,168,978
1888	84,173,267	8,928,242
1889	88,534,887	8,915,684
1890	94,260,137	9,372,212
1891	106,202,140	9,508,800
1892	118,270,052	11,652,412
1893	133,946,365	13,407,470
1894	154,977,480	15,488,191
1895	146,004,650	14,253,092
1896	164,689,123	18,050,571
1897	164,220,609	14,676,230
1898	196,703,323	17,572,763

Quant au commerce de bestiaux, il a été florissant. Nous avons exporté en Europe en 1898, 4693 chevaux, 99,832 bœufs, 40 cornes, et 39,491 moutons. D'autre part nous avons exporté aux Etats-Unis, 88,605 animaux. L'augmentation de nos exportations aux Etats-Unis est le résultat de l'abolition des règlements de Quarantaine que le gouvernement américain avait imposés sur les bestiaux canadiens.

SOIGNEZ-VOUS

En faisant usage de l'Anti-Coryza, du Dr. Ed. Morin, la seule préparation qui pourra guérir votre rhume de cerveau, catarrhe, etc., etc., très bien.

6, 13, 20, 27.

Mme W. H. UFFORD SNOW ROAD, Ont.

Etait en très mauvaise santé—souffrait de biliosité et d'étourdissement.

Les Pilules "Laxa-Liver" l'ont rendue bien portante et en état de faire son ménage.

Un grand nombre de gens en mauvaise santé souffrent d'indigestion, de constipation, de biliosité, de torpeur du foie, et de la migraine, et de la vie est bien misérable, traversent que les pilules "Laxa-Liver" sont précisément le remède dont ils ont besoin.

Lisez ce que Mme W. H. Ufford, de Snow Road, Ont., dit au sujet de ce remède :

"Un estomac bilieux et l'étourdissement dans la tête me tourmentaient beaucoup et j'étais complètement épuisée. Je commençai à faire usage des pilules "Laxa-Liver" et elles ont agi d'une façon merveilleuse dans mon cas, me rendant forte et bien portante et capable de vaquer aux travaux de mon ménage, ce que j'avais été incapable de faire pendant un certain temps avant d'en faire usage. Je les recommande fortement à tous ceux qui sont en mauvaise santé."

Les pilules "Laxa-Liver" agissent sur le système sans causer de coliques ou de douleurs, ne rendent pas malade et n'affaiblissent pas. Prix, 25 cts. chez tous les pharmaciens.

Vous ne trouverez pas le prix que nous demandons pour les splendides pianos Heintzman plus élevés que ceux que l'on peut vous demander à leurs pour les pianos de son, de réputation et de durée inférieurs.

Conséquemment, pour vous, dans votre propre intérêt, vous arrangez avec d'autres sans au moins nous avoir vus et savoir nos prix et nos conditions pour nos pianos Heintzman?

LINDSAY-NORD-HEIMER CO., 2366 rue Ste-Catherine.

230 rue St. Jacques, TEL. MAIN 3298.

8-13-14

VENTE PAR ENCAN

PAR MARCOTTE FRERES

AVIS DE VENTE

SAMEDI le 15 du courant à dix heures, nous vendrons au numéro 143 rue des Commissaires, d'après les instructions de M. J. J. Lacombe, toutes les marchandises de leur magasin, un aménagement de bureau et stock de liquors, vins, etc. Bouteilles à l'huile, poussoirs, arrosoirs, etc. Bouteilles, filtres, pasteurisateurs de vins, poussoirs, tuyaux de caoutchouc, alambis, etc. Bouteilles à l'huile, poussoirs, arrosoirs, etc. Bouteilles, filtres, pasteurisateurs de vins, poussoirs, tuyaux de caoutchouc, alambis, etc. Bouteilles à l'huile, poussoirs, arrosoirs, etc. Bouteilles, filtres, pasteurisateurs de vins, poussoirs, tuyaux de caoutchouc, alambis, etc.

Environ 1000 de vins et liquors en 1918. Sans réserve et en lots.

MARCOTTE FRERES, Encanteurs.

GARNITURES DE MAGASIN

AUX ENCHERES

VENDREDI le 14 du courant à midi, nous vendrons au numéro 2229 rue Ste-Catherine, toutes les marchandises du magasin de R. N. McCallum comme suit :

12 grandes vitrines de comptoir, gazelles, tables, coffres-forts, comptoirs et tables, chaises, garnitures de vitrine en cuivre, caillou, etc.

Absolument sans réserve et en détail.

MARCOTTE FRERES, Encanteurs.

VENTE AU COMMERCE

Nous avons reçu instructions de vendre au numéro 2227 rue Ste-Catherine.

Vendredi, le 14 du courant

A dix heures et deux heures, en lots pour le commerce tout le stock de M. R. N. McCallum, comprenant jouets, papiers, papiers, papiers de fantaisie, tricots, vêtements d'enfants, articles en pierre et porcelaine, vases, portemonnaies, miroirs, peignes, broches, articles de fantaisie de toutes sortes et d'importation récente. Tout sera vendu absolument sans réserve sur les lieux à la date susdite.

Placettes de magasins, comptoirs, vitrines, coffres-forts, etc.

Le magasin sera visible mercredi et jeudi, le 14 et 15 courant.

MARCOTTE FRERES, Encanteurs.

GRANDE VENTE

Mobilier de Ménage

Nous vendrons par encan, LUNDI, le 17 DU COURANT, pour le compte des intéressés, au No. 26 rue Ste-Elisabeth, tout le contenu de la maison, consistant :

Piano Cottage, set de salon, table de centre, rideaux, cadres et gravures, miroirs, tapis, rugs, gazelles, ornements, etc.

SALLE A MANGER.

Table d'extension, side-board, horloges, cadres, rideaux, gazelles, étagères, etc.

BOUDOIR.

Bibliothèque, fauteuil, canapé, table, miroir

Nouvelles d'Ottawa

LE CONTRAT DE PONT INTERPROVINCIAL. — DOUBLER VOIE DU PACIFIQUE ENTRE VAUDREUIL ET MONTREAL. — DE PIERRE D'UN EFFONDREMENT, ON MODIFIE LES PLANS DE L'EGLEINE DU SURE-COEUR. — LA COMMISSION DES ECOLES SEPARÉES EMPRUNTE \$200,000. — ACCIDENT FATAL. — LE PERE DU ROCHER MOURANT. — ETC.

(De notre correspondant particulier)

Ottawa, 13. — Un contrat se montant à \$200,000 va être signé cette semaine avec la Dominion Bridge Company, de Montréal, pour le fer et l'acier du pont interprovincial. Le contrat comprend la construction de cinq immenses arches. Les matériaux employés seront du meilleur acier et seront fournis aussitôt que possible dans l'automne.

— La compagnie du Pacifique se propose de doubler sa voie entre Vaudreuil et Montréal. Cette compagnie cherche par tous les moyens à diminuer la durée du trajet entre Ottawa et Montréal; un fonctionnaire de la compagnie dit que bientôt elle sera en possession de locomotives capables de faire le trajet en deux heures.

M. J. de Lamarre, rédacteur du "Klondyke Review" et correspondant de la "Revue des Revues", est actuellement à Ottawa. M. de Lamarre a passé l'hiver à Klondyke et il y a recueilli quelques jours pour reporter ses impressions de voyage. M. de Lamarre a écrit des livres sur le Klondyke et sur le Nord-Ouest du Canada. Elle a un tirage de 50,000 copies.

M. de Lamarre déclare que les accusations portées par le parti conservateur contre le major Walsh, sont fausses. Il dit que cet officier tenait une conduite des plus exemplaires au Yukon.

Le rapport de la secrétaire-trésorière de la société St-Jean-Baptiste, monsieur de la dernière saison, les dépenses de la société en secours ont été de \$167.53 et les recettes de \$271.69. La société pendant l'hiver a secouru 114 paupers.

— La commission des écoles séparées, à son assemblée, mardi soir, a décidé d'emprunter \$200,000 pour solder les vieux comptes et payer la balance que les commissaires seront appelés à payer pour la construction de la nouvelle école.

Courrier de Québec

LA NAVIGATION. — LE "POLINO" ET LE "SAVOY" PARTIRONT BIEN TOT POUR LE GOLFE. — LA CONFERENCE DE M. FELIX CARREY EN LANGUE GALLIQUE. — L'HON. M. PARENT. — LES POTEAUX DE TELEGRAPHIE. — LE DRYDEN DES IMPRIMERIES MOURANT. — NOS CLUBS DE HOCKEY, ETC.

(De notre correspondant particulier)

Québec, 13. — Le "Polino" partira prochainement lundi de Québec pour St-Jean, Terre-Neuve. Le "Savoyn" est en charge de charbon, de foin et de provisions de bouche et partira pour l'île d'Anticosti. Il arrivera en route à l'île pour prendre à son bord un certain nombre d'animaux.

— L'avocat de Dickson, M. Tasche, a demandé et obtenu pour son client l'avantage d'un jury mixte. La Couronne a quinze témoins à faire entendre. On s'attend à ce que le procès ne durera pas moins de quatre jours.

— L'instructive conférence donnée à Tara Hall mercredi soir par M. Félix Carrey, M. P., sur la langue Celtique ou Gallaïque a été pour ainsi dire presque toute une révélation pour la plupart des auditeurs. On avait écrit sur un tableau noir que l'on avait vu sur le théâtre, les caractères dont on se servait avant et après St-Patrick pour écrire le celtique et comme comparaison, on avait écrit à côté de ces caractères, ceux de l'alphabet romain. M. Carrey a commencé à titre d'introduction par appeler l'attention de l'assistance sur les caractères de la langue celtique. Il a ensuite dit que les recherches et découvertes des philologues les plus éminents avaient eu pour résultat de nous apporter la preuve incontestable qu'il n'y avait qu'une seule langue à l'origine de la famille humaine et que toutes les langues modernes n'étaient que de simples dialectes dérivés de cette langue unique, et que le Grec, le Latin, le Sanscrit, le Slave et les langues orientales qui étaient restées vivantes jusqu'à nos jours ou étaient encore parlées de nos jours, n'avaient pas une langue qui ait été aussi utile aux savants que la langue Celtique, et qui leur ait été d'un plus grand secours dans leurs recherches sur les relations des diverses langues modernes.

Il a ajouté qu'en 1830, Pritchard, un célèbre philologue avait découvert que le Celtique — la langue nationale de l'Irlande et de l'Ecosse — était le socle de divers dialectes du passé, et que c'était la source de ces langues orientales qui étaient restées vivantes jusqu'à nos jours ou étaient encore parlées de nos jours, n'avaient pas une langue qui ait été aussi utile aux savants que la langue Celtique, et qui leur ait été d'un plus grand secours dans leurs recherches sur les relations des diverses langues modernes.

— L'émigration de notre race originaire dans le Nord de l'Amérique, dans la péninsule Ibérique, dans les Gaules et l'Irlande est lieu rille sans avant la naissance même d'Homère, et il est prouvé d'une manière incontestable que les Celtes de l'Irlande avaient un système politique et législatif complet, une littérature nationale et une civilisation parfaite avant que St-Patrick soit descendu dans la Verté Erin en 432.

Le conférencier a ensuite établi par des citations d'ouvrages littéraires en faisant usage de l'Anti-Coryza, du Dr. Morin, la seule préparation qui purge votre système de la bile, du catarrhe, etc., se vend très bien.

— Une femme du nom de Garth, de North Gower, a été tuée instantanément mardi soir en tombant de sa voiture. Elle eut la colonne vertébrale brisée et sa fracture du crâne.

— Le comité de l'aqueduc de l'hôtel de ville a décidé de recommander au conseil de ville les noms de M. M. George Blyth, P. G. Nash et H. T. Corbett pour la position de percepteur de l'aqueduc, laissée vacante par la démission de M. J. A. McDougall.

— Le plus vieux franc-maçon du Canada est mort mardi soir à Meriville dans la personne de M. E. H. Whitmarsh. Le défunt était âgé de 88 ans.

Le Rév. Père Whelan, curé de la paroisse St-Patrick, est allé à Syracuse pour visiter le Rév. Père Durocher qui mourait. Ce dernier était autrefois supérieur de l'Université d'Ottawa.

— Le Rév. Père Richard, supérieur du scholaïste d'Ottawa et directeur de l'école à Cyrville, est allé en France pour assister à l'assemblée du chapitre de l'Ordre de la Compagnie de Marie. Il est accompagné du Rév. Père Bouchet de Montréal.

— M. et Mme Cloutier et M. et Mme R. Bélanger, de Montréal, sont en voyage de noces à Ottawa.

— Le chef Provost a reçu un chèque de \$50 de l'Ottawa Gas Company, en reconnaissance des services rendus par les pompiers lors de l'incendie des usines de cette compagnie. Les comptes de l'association de secours des pompiers pour les deux dernières années ont été examinés par les auditeurs Lemieux et McCullough.

Pour la première fois dans les annales de cette association les dépenses ont été plus fortes que les recettes. Le déficit est de \$90.23. Depuis quelque temps l'association a reçu moins de dons que d'habitude.

— Le secrétaire de l'exposition centrale a reçu cinq nouvelles médailles qui seront données en prix cette année aux exposants.

— Le nombre des membres de l'Union St-Joseph d'Ottawa augmente rapidement. Cette semaine vingt-cinq nouvelles demandes d'admission ont été reçues. Sur ce nombre dix venaient d'Ottawa, dix de Hawkesbury et cinq de Clarence Creek.

Depuis le commencement du mois 95 demandes ont été faites. Peu de sociétés peuvent donner un pareil rapport.

des écrivains les plus lettrés que l'Irlande, la Scandinavie et la Bretagne devaient leurs littératures aux bandes celtiques de l'Irlande. Depuis une cinquantaine d'années dans la plupart des grandes universités européennes il y a des chaires de langue celtique, et on constate même qu'aux Etats-Unis, au collège Harvard, il y a un professeur de langue Gallaïque, et qu'il y en existe un aussi à l'université de Washington.

A droite et à gauche, les lettres, les philologues, particulièrement formés des langues celtiques pour l'étude de la littérature qui fut la gloire de l'Irlande.

Le conférencier a fini par exprimer l'espoir d'avoir bientôt une organisation du même genre dans Québec.

— Le Commissaire des Terres de la Couronne, l'hon. M. Parent, était à son bureau hier matin, à l'hôtel du gouvernement. Il est arrivé d'Ottawa mardi soir. On sait qu'il était allé dans la capitale pour s'entendre avec les autorités fédérales sur une coupe de terres qui intéressent la province et la cité.

Il s'agissait en premier lieu de mettre fin à propos d'émigration de l'île de Terre-Neuve, d'une situation qui menaçait de provoquer un conflit entre le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral. L'hon. M. Parent et Sir Louis Davies ont pris au Commissaire des Terres d'examiner sérieusement la question. L'hon. M. Parent a fait connaître au cabinet provincial cette après-midi, le résultat de sa mission.

Le Commissaire des Terres a profité de son passage à Ottawa pour avoir une entrevue avec les membres du cabinet fédéral sur la question du pont de Québec. L'hon. M. Parent est prêt à dire qu'il a tout lieu de croire que le gouvernement est prêt à fournir l'entrepôt d'une subvention généreuse.

— La compagnie de télégraphie Great North Western résiste au paiement de la taxe spéciale que la cité cherche à prélever sur chacun de ses poteaux.

Elle a prétendu par l'intermédiaire de son avocat, hier matin, en Cour du Recorder, que le règlement qui a trait à cette taxe est "ultra vires", parce que la corporation n'aurait pas le pouvoir d'adopter un pareil règlement. Le recorder a pris la question en délibéré.

— M. Barreau, le doyen des propriétaires d'établissements d'imprimerie de Québec, était mourant hier.

— Un monsieur Gummis, de Londres, qui a assisté au dernier dîner annuel de hockey, dernièrement, a dit dans un discours qu'il a fait aux convives qu'il ne désirait rien tant que de voir l'émigration de nos clubs de hockey visiterait l'hiver prochain, les principaux centres de l'Angleterre pour provoquer des joutes ici et là. Il a promis que dès son retour à Londres, il allait voir de suite d'influents amis, d'importants amateurs du sport pour voir à préparer les voies nécessaires et assurer la visite de détachements de clubs de hockey canadiens de l'autre côté de l'Atlantique, l'hiver prochain.

MAUX DE TETE

HOFFMAN'S HEADACHE POWDER

LE NAUFRAGE DU "LABRADOR"

La version du capitaine Erskine à l'enquête

Collision dans le port de St-Jean

St-Jean, N. B., 13. — L'"Alcides", de la ligne Donaldson, parti hier de St-Jean pour Glasgow, a, en laissant le quai, frappé en plein flanc et avec une grande violence, le steamer "Cumberland", qui était attaché au quai, de l'autre côté du port. Une brèche de trente pieds a été ouverte dans le "Cumberland" par suite de la collision et les dommages qu'il a éprouvés sont estimés à \$3,000 ou \$4,000. L'"Alcides" a perdu son mât de pavillon, qui a été brisé, mais n'a été autrement endommagé.

Cet accident est dû à ce que l'"Alcides" a été lancé à une trop grande vitesse avant de faire machine en arrière pour retourner. Il était dirigé par le pilote Bart Rogers. La commission des pilotes fera une enquête pour déterminer qui est responsable de l'accident.

LE MILWAUKEE

Londres, 13. — Le steamer anglais "Milwaukee", qui s'est échoué à Port Errol, le 16 septembre dernier, a été lancé de nouveau hier sur la Tyne. On peut dire que la moitié du steamer a été reconstruite, tant les dommages qu'il avait éprouvés étaient considérables.

LE GASPESIA

Halifax, 13. — Le "Gaspesia" est maintenant sorti des glaces du golfe. Hier soir, il était au large de Chatham, Terre-Neuve, et paraissait incapable d'avancer, à cause du vent violent qui soufflait au sud-est.

LE LABRADOR

Londres, 13. — Le capitaine Erskine, à l'enquête au sujet du naufrage du "Labrador", pendant qu'il avait commandé ce navire depuis 1896, et fait le service régulier sur l'Atlantique. Au départ d'Halifax, le steamer avait une cargaison de 4,000 tonnes, qui ne comprenait rien de susceptible à causer des déviations de boussoles. Le 25 février, lorsqu'on a relevé pour la dernière fois la position du "Labrador", il se trouvait à 19.41 degrés de latitude Nord, et à 34.21 de longitude ouest. Le témoin a rapporté les tentatives subséquentes qui furent faites pour déterminer la position du steamer, et a expliqué en détail les sondages qui furent faits à courtes intervalles, et qui lui firent constater qu'il s'était de beaucoup écarté vers le sud avant les sondages. Il savait qu'il approchait de la terre. Le matin du 26 février, à 6 h. 48, la vigie signala une lumière en vue. Le matin du 27 mars, on vit encore une lumière, et les machines furent arrêtées pour attendre le jour. A 5 h. 45 le "Labrador" repartit à demi-vitesse, et à l'aube, on distinguait le phare. Le témoin croit que c'était le phare Rathlin d'Irlande. Peu après, on signala des bruits de canon, pendant que le capitaine examinait la carte, dans sa cabine, pour reconnaître sa position. Il courut sur le pont, mais au même moment, le "Labrador" se frappa contre un rocher qu'on a reconnu depuis être le récif Mackenzie, un peu au sud du phare Skerryvore. Les chaloupes furent mises à la mer et tous les passagers y prirent place.

Le capitaine chargea huit hommes de sauver les malles, mais l'ingénieur en chef annonça que les cloisons inférieures étaient enfoncées et que le steamer pouvait, d'un moment à l'autre, se rompre en deux parties.

Le capitaine jugea qu'il était imprudent et dangereux de rester à bord, et l'équipage entra dans les chaloupes sans que les malles aient été sauvées.

DIVULGÉS

— Le "Carthaginian", ligne Allan, est arrivé de Liverpool à Halifax. Il se rend à Portland.

— Le "Californian", ligne Allan, parti de St-Jean pour Liverpool, a passé à Malin Head, hier matin.

— New-York, 13. — Le "Westernland" est arrivé d'Anvers.

— Londres, 13. — Le "Halifax City", parti de St-Jean, est arrivé.

— New-York, 13. — Le "Californian", parti de St-Jean, est arrivé.

— New-York, 13. — Parti, le "Savoy", pour St-Jean, N. B.; arrivé, le "Savoy", de Naples.

— Queenstown, 13. — Arrivé, le "Majestic", de New-York.

— Liverpool, 13. — Arrivé, le "Cephalonia", de Boston.

— Anvers, 13. — Le "Nederlander", est arrivé de Philadelphie.

— Gènes, 13. — Le "Kaiser Wilhelm II", arrivé de New-York.

— Philadelphie, 13. — Le "Pennland", arrivé de Liverpool.

— Baltimore, 13. — Le "Dresden", arrivé de Brême.

A TROIS-RIVIERES

Douze mois de prison pour vol de poules

Le conseil municipal adopte plusieurs règlements importants

(De notre correspondant particulier)

Trois-Rivières, 13. — Les nommés Arthur Laganère et Henri Rivard qui ont plaidé coupables aux quatre accusations portées contre eux pour vol de poules, ont reçu leur sentence mardi après-midi de la part du magistrat de district Deslats. Ils doivent passer chacun douze mois en prison aux travaux forcés.

— Il y a eu séance du conseil de ville lundi soir. Tous les échevins étaient présents. Une requête de M. Johny Bellemare, demandant que la propriété qu'il vient d'acheter, dans la rue Bureau, de M. Cléophas Deveau, soit portée à son nom sur le rôle d'évaluation, est accordée.

Une lettre de l'assistant-secrétaire de la province, adressée à Son Honneur le maire, concernant le cas du jeune Oscar Gagné, qui doit être transféré du pénitencier de St-Vincent de Paul à l'asile de Beauport. Sur la demande qui en avait été faite au maire de signer certains papiers à cet effet, l'honorable secrétaire provincial avait été informé par le secrétaire du conseil de ville de Trois-Rivières que le jeune homme n'était pas de la ville de Trois-Rivières, mais de la paroisse de St-Jacques.

LE NAUFRAGE DU "LABRADOR"

La version du capitaine Erskine à l'enquête

Collision dans le port de St-Jean

St-Jean, N. B., 13. — L'"Alcides", de la ligne Donaldson, parti hier de St-Jean pour Glasgow, a, en laissant le quai, frappé en plein flanc et avec une grande violence, le steamer "Cumberland", qui était attaché au quai, de l'autre côté du port. Une brèche de trente pieds a été ouverte dans le "Cumberland" par suite de la collision et les dommages qu'il a éprouvés sont estimés à \$3,000 ou \$4,000. L'"Alcides" a perdu son mât de pavillon, qui a été brisé, mais n'a été autrement endommagé.

Cet accident est dû à ce que l'"Alcides" a été lancé à une trop grande vitesse avant de faire machine en arrière pour retourner. Il était dirigé par le pilote Bart Rogers. La commission des pilotes fera une enquête pour déterminer qui est responsable de l'accident.

LA COLONISATION DANS L'OUEST

Une vigoureuse réponse de l'abbé Gerin à la "Verité"

L'AVENIR EST LA-BAS

La "Verité" publiait récemment un article à l'effet que nos compatriotes ne doivent pas aller se fixer dans l'Ouest, d'abord, parce que nous devons concentrer nos forces dans la province de Québec et ensuite à cause de la question des écoles.

L'abbé Gerin, missionnaire colonisateur plein de dévouement patriotique et clairvoyant, répond énergiquement à cet article de notre confrère. Détachons-en les passages suivants :

Devons-nous, pour cela, quitter en bloc la province de Québec pour nous en aller dans l'Ouest ? Vous ne le faites pas ; mais en voyant, plus attentivement ce que vous appelez moi, plaidoyer, vous y lirez : "J'exhorte vivement tous ceux qui peuvent venir ici à y rester."

Quelques temps auparavant, m'adressant à un cultivateur, j'écrivais, dans une lettre publiée par presque toute la presse française du Canada et des Etats-Unis : "A moins de motifs sérieux, ne vous déplacez pas. Rien n'est doux à habiter comme notre province de Québec."

Vous établissez en termes éloquentes l'importance de grossir le chiffre de notre population. C'est peine inutile, tout le monde est d'accord sur ce point. Ce que nous voulons, c'est de rester "dans le Canada" ceux des Etats-Unis ; à moins de motifs sérieux, ne vous déplacez pas. Rien n'est doux à habiter comme notre province de Québec.

Vous m'avez dit, dans la lettre que vous m'avez adressée, que vous n'avez rien de mieux à proposer que de rester "dans le Canada" ceux des Etats-Unis ; à moins de motifs sérieux, ne vous déplacez pas. Rien n'est doux à habiter comme notre province de Québec.

Puisque nous en sommes aux citations, je termine par celle-ci : elle est extraite d'une lettre que m'écrivait un homme bien posé au Manitoba : "Je vous en prie, ne craignez pas de le répéter, l'avenir est ici dans nos prairies, qui continuent à se transformer en immenses champs de blé. Nos gens ne veulent pas y venir comme propriétaires, leurs enfants y viendront comme cultivateurs, serviteurs des étrangers qui nous envahissent en ce moment."

Vous proposez d'attendre, pour agir, le mouvement, que la question des écoles et de la langue française soit réglée dans le sens de la justice et de la liberté. Nous n'avons que

l'avenir à nous. Le secrétaire sur les institutions canadiennes, avait aussi informé l'honorable secrétaire provincial du fait qu'il différends, au sujet de la corporation avait été obligée de payer les frais de transfert de certains aliénés, échoués en notre ville, et ramassés par nos hommes de police pour leur protection. Le département du secrétaire de la province m'a fait connaître que ces faits sont étudiés et que justice sera rendue à la corporation s'il y a lieu.

Le certificat pour le contrôle d'une licence de magasin de liquors en vue de M. J. A. Bellemare, au coin des rues St-Georges et Badgley, est examiné et accordé.

Sur proposition de M. l'échevin Panneton, secondé par l'échevin Bournival, le rapport du comité des finances pour un montant de \$720, il est adopté.

Sur proposition de l'échevin Panneton, secondé par l'échevin Bournival, les règlements concernant les cochers pour passagers auront à payer \$5 par année pour une voiture, \$8 pour deux voitures et \$2 pour chaque voiture supplémentaire ; de plus, chaque cocher devra porter à son habit un numéro correspondant à celui qu'il aura sur sa voiture, numéro qu'il devra se procurer au bureau du secrétaire de la corporation, en présentant sa licence. De plus l'âge des cochers sera sous le contrôle du chef de police.

Le règlement concernant les boulangers est aussi adopté sur proposition de M. l'échevin Lajoie secondé par M. l'échevin Panneton. Nos boulangers pourront à l'avenir faire des pains de six livres, des demi-pains de trois livres et des quarts de pains de un livre et demi. Chaque pain devra porter l'étiquette de son poids et les initiales du boulanger.

Une requête de M. James Barnard, concernant l'école de dessin est renvoyée à la prochaine séance. Le conseil est ajourné à quinze jours.

NE LAISSEZ PAS UN RHUME S'IMPLANTER

Hâtez-vous de vous en débarrasser avec quelques doses de BAUME RHUMAL.

PILULES ROUGES

Pour les Femmes Pâles et Faibles.

du Dr Coderre

A TROIS-RIVIERES

Douze mois de prison pour vol de poules

Le conseil municipal adopte plusieurs règlements importants

(De notre correspondant particulier)

Trois-Rivières, 13. — Les nommés Arthur Laganère et Henri Rivard qui ont plaidé coupables aux quatre accusations portées contre eux pour vol de poules, ont reçu leur sentence mardi après-midi de la part du magistrat de district Deslats. Ils doivent passer chacun douze mois en prison aux travaux forcés.

— Il y a eu séance du conseil de ville lundi soir. Tous les échevins étaient présents. Une requête de M. Johny Bellemare, demandant que la propriété qu'il vient d'acheter, dans la rue Bureau, de M. Cléophas Deveau, soit portée à son nom sur le rôle d'évaluation, est accordée.

Une lettre de l'assistant-secrétaire de la province, adressée à Son Honneur le maire, concernant le cas du jeune Oscar Gagné, qui doit être transféré du pénitencier de St-Vincent de Paul à l'asile de Beauport. Sur la demande qui en avait été faite au maire de signer certains papiers à cet effet, l'honorable secrétaire provincial avait été informé par le secrétaire du conseil de ville de Trois-Rivières que le jeune homme n'était pas de la ville de Trois-Rivières, mais de la paroisse de St-Jacques.

LE NAUFRAGE DU "LABRADOR"

La version du capitaine Erskine à l'enquête

Collision dans le port de St-Jean

St-Jean, N. B., 13. — L'"Alcides", de la ligne Donaldson, parti hier de St-Jean pour Glasgow, a, en laissant le quai, frappé en plein flanc et avec une grande violence, le steamer "Cumberland", qui était attaché au quai, de l'autre côté du port. Une brèche de trente pieds a été ouverte dans le "Cumberland" par suite de la collision et les dommages qu'il a éprouvés sont estimés à \$3,000 ou \$4,000. L'"Alcides" a perdu son mât de pavillon, qui a été brisé, mais n'a été autrement endommagé.

Cet accident est dû à ce que l'"Alcides" a été lancé à une trop grande vitesse avant de faire machine en arrière pour retourner. Il était dirigé par le pilote Bart Rogers. La commission des pilotes fera une enquête pour déterminer qui est responsable de l'accident.

LE NAUFRAGE DU "LABRADOR"

La version du capitaine Erskine à l'enquête

Collision dans le port de St-Jean

Quebec Steamship Co

LIGNE DU ST-LAURENT

SS. "CAMPANA"

1700 TONNEAUX

Premier départ de Montréal...

LUNDI LE 24 AVRIL, A 2 P.M. (Si le temps le permet)

Et ensuite toutes les deux semaines, le lundi, quittant Québec le lendemain à midi.

Pour la POINTE AU PERE, GASPE, la MALBAIE, PERCE, L'ANSE DU CAP, SUMMERVILLE, CHARLOTTETOWN, SOUTHERN, PICTOU.

Excellente accommodation pour les passagers. Pas de cargaison reçue après midi le jour du départ. Pour le fret, le passage et les cabines, s'adresser à :

J. G. BROCK & CIE, Agents.

211 rue des Commissaires, en ville

LIGNE LEYLAND

PORTLAND---LIVERPOOL

On se propose de faire partir les steamers de cette ligne bien connue comme suit :

De Liverpool : 20 mars --- GEORGIAN --- 12 avril 1 avril --- SUEIKH --- 19 avril 8 avril --- ARAB --- 26 avril

Des renseignements directs pour et à partir de tous les endroits du Canada et des Etats-Unis sont donnés par le chemin de fer du Grand Tronc et ses agences, ou par :

FRED'K LEYLAND & CIE, Ltd., 209 Edifice du Board of Trade.

PORTLAND, Maine. MONTREAL. P. nombre limité de passagers de cabines peuvent voyager à bord des steamers ci-dessus, pour un prix modéré.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

Service des Convois Amélioré

Entre MONTREAL et OTTAWA.

Dép. Montréal 7.30 a.m. Arr. Ottawa 11 a.m. 7.30 p.m. 10.30 p.m. 7.30 p.m. 10.30 p.m. 7.30 p.m. 10.30 p.m.

Dép. Ottawa 7.30 a.m. Arr. Montréal 11 a.m. 7.30 p.m. 10.30 p.m. 7.30 p.m. 10.30 p.m. 7.30 p.m. 10.30 p.m.

Quotidiennement, 1. Quotidiennement excepté le dimanche.

EXCURSIONS HEBDOMADAIRES VOYAGE SIMPLE

Los Angeles, San Francisco

ET AUTRES ENDROITS DE LA COTE DU PACIFIQUE

Pour l'avantage des voyageurs qui ont des billets de seconde classe.

Chers Docteurs de Touristes Pullman

Partent de Montréal tous les jeudis soir, à 10 h 30, pour la Côte du Pacifique. Dans ces chers dortoirs, vous pouvez vous reposer et vous rafraîchir pendant le voyage.

Bureau des Billets pour la Ville, No 137 rue St-Jacques ou à la Gare Bonaventure.

INTERCOLONIAL RAILWAY

Depuis LUNDI, le 3 octobre les trains partent de la gare Union (Bonaventure), Montréal, et arrivent à la même gare, comme suit :

Express des Provinces Maritimes

Excepté le samedi : Lundi 7.05 p.m. Montréal --- 4.20 p.m. Arr. 8.15 p.m. St-Hyacinthe 8.10 p.m. 9.05 p.m. Drummondville --- 10.

FEUILLETON DE "LA PATRIE"

La Demoiselle du Château

129

— Il ne plait comme ça, petit père. D'ailleurs, toi-même, ne dis-tu pas qu'il est extraordinairement intelligent ? C'est un homme supérieur ? Ça vaut bien quelque chose, cela ?

— Le fait est que tu aurais pu plus mal choisir, accorda M. Monval, auquel, le premier moment de surprise passé, ne déplaisait pas un projet d'union avec Gérard. C'est évidemment un garçon d'avenir, une intelligence hors ligne.

— Et si charmant, père, si distingué, renchérit la jeune fille.

— C'est un travailleur, il faut le reconnaître. Quant à son manque de fortune...

— Père! supplia Armande, croyant que cette question allait soulever une nouvelle objection de sa part.

— Laisse-moi parler, au moins, avant de crier, fit en souriant M. Monval.

— C'est que...

— Oui, je sais ça, tu me l'as déjà dit. Ça t'est égal, la fortune.

— Oh! complétement!

— Alors, je continue, reprit gaiement le banquier. Je disais donc: Quant à son manque de fortune, avec un gendre comme celui-là, il n'y a pas lieu de s'en préoccuper. Je suis à même de lui faire dans ma maison une position splendide.

— Ah! bravo! très bien cela, père! s'écria Armande en battant des mains puis elle l'embrassa avec une effusion à laquelle elle ne l'avait pas habitué.

— Alors, tu le trouves gentil, le gendre que je t'ai choisi ? demandait-elle ensuite.

— Très présentable, répondit en souriant M. Monval.

— A la bonne heure, dit-elle.

— Seulement...

— Seulement, je ne vois qu'une objection. M. Gérard ne t'as pas demandé, que je sache.

— C'est vrai, dit la jeune fille, que cette objection ne paraît pas démontrer.

— Alors ? A moins que cela ne soit convenu entre vous, ajouta le banquier d'un ton d'indulgence qui disait toute sa faiblesse pour sa fille.

Mais Armande secoua la tête, non sans une nuance de dépit :

— M. Gérard ne se doute de rien, affirma-t-elle.

— Comment veux-tu alors ?

— Il faut que tu lui parles, mon petit père chéri. De lui-même, vois-tu, il n'osera jamais penser à moi, le pauvre garçon. Nos situations sont si différentes ! Il faut que tu lui fasses comprendre qu'on a su l'apprécier, qu'il plait, qu'il est agréé, que tu vois en lui le gendre rêvé, qu'il peut se déclarer sans crainte. Dans les conditions où nous sommes, c'est nous qui devons faire les premiers pas. Ça ne t'as pas à conséquence ?

Mais il refuse ? objecta naïvement le banquier.

Armande rougit imperceptiblement sous la légère couche de poudre de riz qui veloutait ses joues.

— En admettant que je ne lui plaise qu'à moitié, il y aura toujours ma fortune qui influencera sa décision, sous ta surveillance, dit-elle enfin, rien que sa voix est perdue un peu de son assurance. Comment veux-tu qu'il refuse, lui, sans un sou ? C'est pour lui un parti inespéré ! Il se laissera toujours tenter par l'argent, si ma beauté ne suffit pas pour le séduire !

— Il serait difficile, fit M. Monval, qui, avec une fierté toute paternelle, admirait la royale beauté de sa fille. Je crois que tu seras encore plus jolie que ta mère.

— Mais n'a-t-on pas été une des plus jolies femmes de son temps, tu me l'as dit. Ne l'appelle-t-on pas toujours "la belle Mme Monval" ?

— D'accord, mais tu as un je ne sais quoi... un chic...

Armande embrassa son père en riant.

— Cela me vient de la mauvaise éducation que vous m'avez donnée, tous deux, fit-elle avec une mine coquette d'enfant gâtée.

Et elle ajouta, en entourant le cou du banquier de ses deux bras dans une caresse enfantine et nuigarde :

— Alors, c'est convenu, mon petit père chéri ? Tu parles à M. Gérard ?

— C'est convenu.

— Tu me le promets ?

— Je te le jure !

— Quand ?

— La première fois que l'occasion s'en présentera ; tu peux être tranquille.

— Non. Il faut que ce soit tout de suite, insista la jeune fille.

— Tout de suite? Est-ce si pressé ?

— Oui, je t'en prie, fit vivement Armande dans l'esprit de laquelle une crainte venait de naître.

Si Madeleine allait la devancer auprès de Gérard ! Elle songeait que la fille du maître de forges était autant qu'elle d'âge à se marier.

LA LIGNE DU ST-LAURENT

Plusieurs suggestions approuvées par le conseil du Board of Trade

L'arpentage hydrographique—Les signaux et les bouées—La ligne courte de la Baie Georgienne à Toronto

Il y a eu hier après-midi séance du conseil du Board of Trade sous la présidence de M. Charles F. Smith. Les membres présents étaient MM. Robert Mackay, premier vice-président ; F. W. Evans, trésorier ; C. E. Gault, Thos. Harding, A. J. Hodgson, Jas. W. Knox, H. Laporte, John Macfarlane, R. W. Macdougall, Jas. McElride, Wm. McMaster, David Robertson et H. J. K. Ward.

La question de l'érection des écluses à grain a été de nouveau le sujet d'une longue discussion, mais on n'en est venu à aucune décision définitive.

En ce qui concerne l'établissement projeté par le gouvernement, d'un département d'arpentage hydrographique dans le golfe, qui avait été référé à la dernière séance, à l'association des Assureurs maritimes et aux exportateurs, l'association des Assureurs maritimes a répondu qu'elle était prête à diriger ses efforts de ce côté, comme d'ailleurs elle l'a déjà fait dans le passé.

Les nombreux accidents arrivés aux steamers, et qui ont en grande partie été cause de l'augmentation des taxes d'assurance doivent être attribués au défaut de ce service d'arpentage hydrographique, ainsi qu'à la défectuosité des lumières, des signaux et des bouées.

Et pour ce raison l'association se joindra avec plaisir à toutes les délégations qui voudra bien faire comprendre au gouvernement la nécessité de l'établissement immédiat d'un tel service.

En même temps, il serait important de presser l'amélioration des systèmes des signaux des lumières et des bouées sur la route du St-Laurent. Les exportateurs ont répondu à peu près dans le même sens, ajoutant qu'ils regardaient l'amélioration des systèmes prêtés comme absolument indispensable. Ces travaux devraient être poussés avec toute l'activité possible.

Le conseil décide de nommer une délégation conjointe qui se rendra à Ottawa, tel que proposé par le professeur Alex. Johnson, MM. Chas. F. Smith, président; Robert Mackay, C. E. Gault, Thos. Harding et J. Hodgson ont été choisis pour représenter le Board of Trade.

Une communication du Board of Trade de Toronto, demandant l'opinion du conseil sur l'idée d'envoyer une délégation à Ottawa, relativement au développement d'une route partant des grands lacs jusqu'à l'océan, par voie du St-Laurent, et spécialement pour pousser le projet de la construction d'une ligne courte de la Baie Georgienne à Toronto, afin d'élever aux canaux américains le trafic des grains de l'Ouest.

Le conseil décide de différer sa réponse jusqu'à ce qu'il ait obtenu de plus amples informations sur le chemin de fer projeté.

M. Samuel Lichtenheim, de la Montreal Wool & Cotton Co., est administrateur du Board of Trade. La nomination des examinateurs des bureaux des divers officiers du port est remise à la prochaine assemblée, puis la séance est levée.

REPRESSION DES ABUS

Les institutions de charité invitées à donner leur opinion

Le conseil uni des hôpitaux a adressé une lettre circulaire à toutes les institutions de la ville où l'on donne des soins gratuits aux malades, pour demander l'opinion de chacune sur diverses questions se rattachant aux abus que l'on veut réprimer et à l'organisation du conseil conjoint.

NOUVELLES DE ST-FRANÇOIS

(Spécial à la "Patrie")

St-François, Beauce, 13.—La choro-létrie que M. Hoevens est à établir ici, sera prochainement en pleine opération. Toutes les machineries nécessaires sont arrivées de Paris, France. Il y a déjà quelques jours.

—L'on est à reconstruire l'hôtel Montréal, et les voyageurs de la métropole qui visiteront la maison de Mme Fortin, après le mois de juin, seront agréablement surpris de trouver tant de confort dans cette hôtellerie. C'est une belle acquisition pour St-François.

—M. Garand est aussi à faire construire un hôtel sur l'emplacement de l'ancien hôtel Veilleux.

—M. J. T. Lachance, le surintendant du département français de la "Manufacture de fer", vient d'arriver à St-François. Il a nommé M. Joseph Poulin à la position d'agent général pour la compagnie dans le comté de Beauce.

LES DYSPEPTIQUES DOIVENT SE BLAMER EUX-MEMES

Pour les maux qu'ils endurent continuellement

Les moyens de se guérir leurs propres maux—Les Tablettes de Dodd contre la dyspepsie les guérissent complètement.

Personne ne peut s'attendre à ce qu'un odeur de rose s'échappe d'un tas d'ordures en décomposition.

Pas plus que personne ayant quelque peu d'intelligence ne s'attend à avoir une balaine pure, à moins que l'estomac et les autres organes digestifs soient en parfait état.

LES MAISONS DE JEU

Avis est donné au surintendant de la police et au chef des détectives de les fermer sans merci

LES COLPORTEURS ET LES TAXES PERÇUES AU BUREAU DU MAIRE

Contrats accordés pour épaulettes, sifflets, batons et boutons

Il y a eu séance de la commission de police, hier après-midi, sous la présidence de l'échevin Marsolais.

Les échevins Ames, Clearidge, Laroche et Jacques étaient présents.

Le surintendant de la police soumet le rapport de son département pour 1898. Ce rapport a été publié dans la "Patrie" il y a quelque temps.

En l'examinant l'échevin Jacques trouve étrange que 23 colporteurs avec charrettes à bras, taxes, d'après l'ancienne charte à \$60 chacun, n'aient payé en tout que \$230.

Le total réel à collecter devrait être de \$1,530 ; ce serait donc une remise de \$1,300. L'échevin Jacques croit que si pareille remise a été faite, cela n'est pas juste pour les autres colporteurs qui ont payé le plein montant de la taxe.

Comme certaines taxes sont perçues au bureau du maire de ce chef on fait venir M. René Bousquet, le secrétaire particulier. Celui-ci explique que les chiffres du rapport ne sont pas exacts, en ce sens qu'il y a un millier de dollars qui a été perçu par le bureau du maire sur les colporteurs avec charrettes et qui n'est pas porté au crédit du département de police. Naturellement ce dernier département n'était pas censé connaître la chose. Ces explications donnent pleine satisfaction à la commission.

La nouvelle charte ne permet pas de taxer les colporteurs à plus de \$50. L'échevin Ames pense qu'il serait bon de savoir ce que les grandes villes des Etats-Unis chargent comme taxe sur les colporteurs. Le secrétaire est donc autorisé à prendre des renseignements à ce sujet.

Les soumissions pour les boutons d'uniformes sont ensuite ouvertes. Il y en a deux; l'une est de John Martin Son & Co., qui offrent des boutons d'uniformes au prix de \$6.75, des boutons anglais pour \$6.00. Pour les vestes ces boutons seraient respectivement de \$3.40 et \$3.00; l'autre soumission est de Gilmour, Schofield & Co., qui chargent \$3.75 pour les boutons de tuniques et \$2.35 pour les boutons de veste.

Cette dernière soumission a été acceptée pour 100 grosses de boutons à tuniques et paletots et 25 grosses de boutons de vestes.

La commission décide aussi d'ordonner à John Martin Son & Co. 50 épaulettes d'officiers; 50 sifflets à 25 cts et 50 boutons de constables à 30 cts.

L'échevin Ames attire l'attention sur certains articles publiés dans les journaux au sujet des maisons de jeu qui existent à Montréal. Le Code Criminel est très sévère à ce sujet et l'échevin Ames assure que la commission de police serait prête à approuver toute action qui prendrait le chef Hughes pour empêcher cette transgression de la loi.

Le surintendant déclare qu'il a pris connaissance de ces articles de journaux et qu'il a même eu une conférence à ce sujet avec le chef des détectives, M. Carpenter. Mais il se trouve en face d'une difficulté: plusieurs de ces maisons sont constituées en club. A-t-il bien le droit de faire des arrestations dans des clubs incorporés sous prétexte que ce sont des maisons de jeu? Il n'y a pas longtemps la police a fait une descente dans une de ces maisons et les accusés ont été trouvés grâce devant le magistrat de police. Le chef Hughes aimait à avoir sur ce point l'opinion de l'avocat de la cité.

Cependant l'échevin Ames propose que le chef de police et le chef des détectives reçoivent instruction de prendre immédiatement toutes les mesures possibles pour faire fermer les maisons de jeu à Montréal. Cette motion est adoptée à l'unanimité; puis la commission s'ajourne.

En vous inscrivant immédiatement à la Caisse Nationale d'Economie, dans 30 ans vous recevrez des centaines de piastres en plus que ceux qui ne s'inscrivent que l'année prochaine. Ne retardez donc pas à donner votre nom à Arthur Gagnon, secrétaire-trésorier, au Monument National.

Deux grandes attractions cette semaine, au Syndicat de Montréal, coin Ste-Catherine et Amherst.

La première, dernière et splendide exposition des plus récentes nouveautés en chapans, garnitures, manteaux, collieries, matins, jupes, etc., etc., jeudi, vendredi et samedi.

La deuxième, dernière et phénoménale vente à réduction avant de fermer.

Maintenant, si vous prenez une ou deux tablettes de Dodd contre la dyspepsie après chaque repas vous n'avez pas besoin de vous fâcher à votre estomac pour la nourriture. Les Tablettes la digèrent promptement et parfaitement, sans aide. Tandis qu'elles font ce travail l'estomac se repose et regagne de la force et de la vigueur. Il reçoit aussi de la force par les Tablettes. Quand on a fait usage de trois boîtes de Tablettes de Dodd contre la Dyspepsie l'estomac est tout à fait rendu à la santé, et il y a plus de danger de dyspepsie, d'indigestion, de vent ou de gaz dans l'estomac, ni d'aucune autre maladie des organes digestifs.



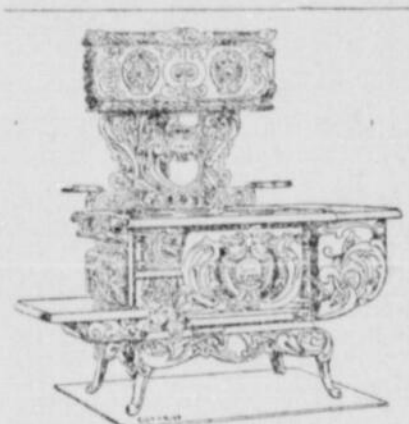
Le café après le dîner. Rien au monde n'est si nécessaire.

qu'une fin appropriée à un dîner parfaitement servi.

Dans aucun temps le vrai mérite du café ne devient aussi manifeste. Pour produire ce breuvage délicieux et aromatique qui réjouit le cœur des épicuriens et constitue comme une charmante conclusion à un repas bien apprécié, on ne doit employer que les meilleurs ingrédients, qui sont représentés par le

Chase & Sanborn's Seal Brand Coffee.

Les épicuriens le vendent en boîtes de fer-blanc d'une livre ou de deux livres, et la signature de ses fameux importateurs, avec leur sceau, garantit son excellence incomparable.



POÊLES ET RANGES "SOUVENIR" parfaitement faits, très bien finis, merveilleusement économiques. Le seul Poêle de cuisine avec four à air. A vendre par tous les principaux marchands de poêles. On peut voir des échantillons au No 1581 rue Notre-Dame, Manufacturés par la GURNEY, TILDEN CO.

EGOUTS

AVIS PUBLIC est par le présent donné que des égouts ont été construits dans les rues ci-dessous mentionnées, et que les propriétaires des lots qui bordent la construction spéciale pour la construction des égouts sont invités à se conformer aux règlements.

No 191, concernant les égouts passés le 29 mai 1891, doivent faire leur demande par écrit au sous-ingénieur, le ou avant le dix (10) juin 1899.

Rue St-André, de l'Avenue Mont-Royal à la rue Perrault.

Rue St-André, de la rue Guy vers l'ouest.

Rue Cadieux, de la rue Ste-Catherine à la rue de Montigny.

Rue Champlain, de la Place Royale à la rue St-François.

Rue Champlain, à la fin de l'égout existant au lot du cad. No 82-331.

Rue Champlain, de la fin de l'égout existant à la rue de Montigny, le ou avant le dix (10) juin 1899.

Rue Champlain, de la rue Irwin (Pest) à la rue Ontario.

Rue St-Denis, de la rue St-Louis à la voie du C.P.R.

Avenue Pines, de la rue des Rivières vers l'ouest.

Rue Logan, de la rue Frontenac à la rue Berthel.

Rue Masson, de l'Ave. Mont-Royal vers le nord.

Avenue Pines, de la fin de l'égout existant à l'est de la Côte des Neiges.

Rue Poupart, de la fin de l'égout existant à la rue de Montigny, vers le nord, No 1360 du cad.

Rue Rachel, de la rue St-François vers l'ouest.

Rue Berthel, de l'Ave. Mont-Royal à la rue Perrault.

Rue Rivard, de la rue du Palais à la rue St-Louis.

PERCEVAL W. ST-GEORGE, L'inspecteur de la Cité, Hôtel de Ville, Montréal, 11 avril 1899.

40-2

COLONIAL HOUSE

PHILLIPS SQUARE, Montréal.

Département des Manteaux

Notre assortiment de Manteaux et de Costumes est maintenant très complet, nous exposons les dernières productions des meilleurs couturiers d'Europe.

Nous appelons une attention spéciale sur notre choix d'Habilllements et de Costumes Tailleurs.

Dans les Reefers d'Enfants, grand assortiment pour convenir à des grandeurs de 3 ans en montant.

Jupons en Soie avec dessus élégants pour Dames.

Jupes de Robes pour Dames

Tout un assortiment de Jupes de Robes pour Dames, en Serges Mohair, en Tweeds, en Soies Unies et de Fantaisie.

Collerettes en Velours pour Dames, Collerettes en Soie et Collerettes en drap.

MODELES SEPCIAUX

COLONIAL HOUSE

PHILLIPS SQUARE, MONTREAL

Henry Morgan & Cie

Nous attirons... l'attention

du public sur nos facilités exceptionnelles pour la fourniture de...

SACS EN PAPIER

DE TOUS GENRES

Dans vos meilleurs intérêts, examinez nos marchandises avant d'acheter ailleurs...

La CIE E. B. EDDY, Limitée

HULL, MONTREAL, TORONTO

Dr J. G. A. Gendreau

CHIRURGIEN-DENTISTE

Tel. Bell M. 2818 20 St-Laurent

Heures de Bureau: De 9 à 6.

L. P. Bernier

DENTISTE

60, Rue Saint-Denis

Tel. Bell Est 1379

DOCTEUR

Louis Franchère

CHIRURGIEN-DENTISTE

1592 Rue Ste-Catherine.

TEL. BELL EST 139

6-13-20-27-4

VIS est par le présent donné qu'à la prochaine session du Parlement du Canada, la "Hamilton Powder Company" demandera un acte d'amendement autorisant l'augmentation du fond-capital actuel de la dite compagnie.

ROBERTSON, FLEET & FALCONER, 12-24 Procureurs de la requérante.

FORCE GRANULES LEMOYNE



A l'Arséniate de Soude, au Sulfate de Strychine, à la Quassine, au Proxalate de Fer et à l'Extrait de Gentiane.

Formule favorite des Hôpitaux de Paris: Employés avec les plus grands succès dans le traitement de la Débilité Générale, de la TUBERCULOSE, des Anémies, des Maladies du Cœur, la Dyspepsie, l'Atonie Générale, la Chlorose, les Pâles Couleurs, la Perte de l'Energie Physique, etc.

EN VENTE DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES

PRIX: 50 Cents la Boîte de 50 Granules

EDMOND GIROUX, Jr., Agent Général pour l'Amérique du Nord.

Pharmacie Nationale No. 216 rue St-Laurent, - MONTREAL

SANTÉ

PARISE

LE CONCOURS SERA CLOS SAMEDI, LE 15 AVRIL COURANT

Nos lecteurs sont priés de se rappeler que le concours pour le dévouement de "Parise" se terminera samedi le 15 avril courant.

Nous invitons tous ceux qui veulent y prendre part à ne pas attendre au dernier jour pour faire leurs conjectures.

Toutes les lettres devront être remises au bureau de "La Patrie" dans le cours de la journée de samedi. Celles qui nous parviendront le dimanche ou le lundi seront impitoyablement mises de côté.

Il ne faut pas oublier de mettre dans un coin de l'enveloppe le mot "Parise".

Nous avons reçu des centaines et des centaines de lettres. De sorte que les juges chargés de décider du concours auront une rude besogne. Ils

feront connaître leur décision aussi tôt que possible.

Tous les lecteurs de "La Patrie" devraient prendre part au concours. Les chances sont les mêmes pour tout le monde, et les primes offertes en valent la peine. Ceux qui négligeront de concourir le regretteront assurément. Il en est temps encore. Mais

n'oubliez pas que samedi de cette semaine, le 15 avril, sera le dernier jour.

Ce n'est pas le 16 ou le 17 qu'il conviendrait de prédire l'épilogue de "Parise", car le concours sera alors clos. C'est tout de suite qu'il faut agir.

Bonne, pas de malentendu: le concours pour "Parise" sera fermé samedi, le 15 avril. Après cette date, toutes les lettres qui nous parviendront seront jetées au panier. Il serait donc prudent de se pas attendre au dernier jour.

LES AUTEURS FAVORIS

Nous nous sommes adressés à un certain nombre de nos hommes les mieux connus dans le monde politique et littéraire pour leur demander en consultation publique, quels étaient leurs auteurs favoris parmi les poètes, les romanciers, les historiens et les philosophes.

Au nombre des réponses reçues, on ne manquera pas de lire avec intérêt, celles de l'hon. juge Taschereau, de l'hon. M. Edgar, de MM. Louis Fréchette, Arthur Buies et Benjamin Sulte, de l'abbé S. Corbelle, de MM. Urie Barthe et J. P. Tardivel, de M. l'abbé A. Nantel, de M. l'abbé Huard, de M. G. A. Drolet, de M. René Tremblay, de Choquette, de M. C. A. Gauvreau, de M. J. Grignon, de Dr L. A. Fortier, de MM. Gonzalve Desaulniers, Wilfrid Larose, Michel Larochelle et autres.

AU PARLEMENT

L'amendement à l'adresse sera proposé cet après-midi

(Dépêche spéciale)
Ottawa, 13. — L'opposition s'est réunie en "caucus" ce matin, sous la présidence de M. McDonald, l'un des députés de l'île de Prince-Edouard. Il a été décidé de proposer l'amendement à l'adresse cet après-midi. Immédiatement après le discours de l'hon. M. Fisher, c'est M. Clarke, de Toronto, qui fera la proposition.

CARNET MUSICAL

On annonce dans les cercles musicaux deux fort jolis concerts donnés par le célèbre soprano, miss Louisa Morrison. Le nom seul de l'illustre artiste suffit pour attirer tous les dilettanti. Le programme que nous avons sous les yeux promet un choix de morceaux qui font honneur au goût et à l'habileté des artistes. Nous remarquons, outre le nom de miss Louisa Morrison, le professeur Rudolph von Liebig, miss Maud Arkison, M. Mendoza Langlois et quelques autres. Ces concerts auront lieu au No 183, avenue du Parc, vendredi et samedi, les 14 et 15 avril. Les billets sont de un dollar.

PERSONNEL

M. T. G. Shaughnessy, vice-président du Pacifique Canadien, est à New-York.
M. C. E. E. Fisher, agent général des passagers de cette même compagnie, est parti pour aller faire un voyage d'un couple de semaines à Boston, Portland, pour revenir par les Provinces Maritimes.
— M. Daniel Côté, depuis 22 ans à l'emploi de la compagnie du Grand-Tronc, à Biddeford, et député pendant six ans à la législature du Maine, était de passage à Montréal ce matin.

UNE MISERABLE FARCE

Un mauvais farceur, qui s'il est pincé, regrettera vivement sa fustierie, nous a apporté, lundi, l'annonce du mariage de M. A. B. H. Lafleur, de cette ville. Cette annonce a été acquittée régulièrement au comptoir de l'administration et a été inscrite dans notre édition de cette date dans l'espace ordinaire consacré à ce genre de publicité.

Informations reçues, nous constatons que M. Lafleur, ne s'est pas marié, tel qu'il annonçait, et que nous avons, ainsi que lui, été le jouet d'une odieuse conspiration. Nous nous excusons d'en exprimer nos regrets et nos excuses à M. Lafleur et de l'assurer que nous ne négligerons rien pour déjouer dans le public, s'il y a eu lieu, la fautive impression que cette annonce a pu produire. Les erreurs de cette nature sont inévitables, mais il y a pour ceux qui les font commettre de châtiements sévères. Gare au fumiste !

COMMISSION DU HAVRE

Cette après-midi, à quatre heures, les commissaires du Havre se réuniront pour allouer les espaces sur les quais aux différentes compagnies de navigation. On s'occupera aussi de la construction d'un élévateur dans le havre.

Les membres de la commission devant se rendre cette après-midi, à Ottawa pour avoir une entrevue avec les ministres, mais l'hon. M. Tarte étant malade, on a remis le voyage à un autre jour.

LA CIE DES TRAMWAYS

La compagnie des tramways qui fait des millions au moyen des privilèges et des franchises a été accordée par la ville ne fait pas encore tirer l'oreille au sujet de l'emplacement de la voie à payer pour l'emplacement de la voie. Elle prétend qu'elle ne doit payer que la moitié du coût.

Or, M. St-Georges dit que, d'après le règlement, la ville n'a rien à voir à l'emplacement de la voie sur la voie, c'est la compagnie seule qui doit faire cet ouvrage. Quant au déblaiement des rues de chaque côté de la voie le coût est reparti par moitié entre la compagnie et la ville. Il est certain que la compagnie est appelée à payer réellement les deux tiers du coût de l'emplacement de la voie dans les rues où circulent ses tramways, tandis que la ville ne doit y contribuer que pour l'autre tiers.

BUVEURS DE CAFE

Il y en a plus de ce genre que de ceux qui s'enivrent avec du whiskey. Il n'y a pas de critique à faire si la drogue convient au système, et elle convient à certaines personnes. En voici une personne sur trois à laquelle l'organe du corps affecté désagréablement, et la preuve, c'est que la maladie la quitte quand elle abandonne le café.

Le Postum Cereal Coffee fournit une nourriture saine et reconstruit rapidement un système nerveux épuisé. On en a la preuve en l'essayant. Les épiceries le fournissent pour 15 et 25 cents.

LE PAPE ET LE BIOGRAPHE

Un grand nombre de personnes, nombre qui va toujours en s'accroissant, continuent à aller au Windsor Hall, pour voir les admirables tableaux montrés par le Biographe. Les images impressionnantes du pape Pie IX, de ses diverses représentations sur sa toile, 30 par 25 pieds. Les matinales qui valent ont été annoncées pour 2.50 heures p.m., ont été changées pour 4.00 heures.

Représentations du soir, à 9 heures.

IMPORTANTE DELEGATION

Le conseil de ville et plusieurs industriels de Manchester, N. H.

Viennent visiter les incinérateurs de Montréal

La ville de Manchester, N. H., États-Unis, se propose d'adopter bientôt le système d'incinération pour se débarrasser des déchets qu'elle produit. Dans ce but, une nombreuse délégation du conseil de ville et des représentants des principales fabriques de la ville américaine est arrivée hier soir à l'hôtel Windsor, pour visiter l'incinérateur de Montréal.

Cette délégation se compose du maire Wm C. Clarke, des échevins Horace P. Simpson, John C. Bickford, Wm F. Elliott, F. T. Provost, de MM. Samuel J. Lord, ingénieur de la cité, John A. Barker, messager de la ville, capit. Charles A. Manning, surintendant de la Amoskeag Company, Geo. W. Cheney, surintendant des rues, Horace T. Clapp, représentant de la Manchester Union, et M. Elias A. McQuaid, représentant de la Manchester Mirror.

Dans cette liste on remarque le nom de M. F. T. Provost, échevin. Par son intelligence, son courage et son énergie, notre compatriote a su se créer une position enviable à Manchester. Il est l'un des principaux entrepreneurs constructeurs de la ville à qui il représente au conseil et il a su amasser une jolie fortune.

Les délégués sont allés ce matin, en compagnie du procureur, l'échevin Archambault, de l'échevin Ames, du Dr Laberge, de M. Doré, ingénieur municipal, et de M. Thackeray, visiter l'incinérateur.

Les visiteurs ont paru vivement s'intéresser à son fonctionnement. Les délégués repartiront ce soir. Parmi eux nous devons spécialement mentionner le capitaine Manning, qui est un officier de marine retiré. Il était en charge des fortifications de Key-West lors de la guerre hispano-américaine. A l'heure qu'il est il est le surintendant d'une fabrique de coton qui n'emploie pas moins de 7,500 ouvriers, en grande partie canadiens-français.

BELLE ASSEMBLEE

Au Club Libéral de la partie Est

Nombreuse assemblée aux salles du Club libéral de la partie Est, hier soir, sous la présidence de M. D. A. Lafontaine, avocat.

La plupart des officiers étaient présents et un grand nombre de nouveaux membres ont été admis. C'est dire que cette belle institution politique jouit d'une grande faveur auprès de la population de la partie Est et que son existence est maintenant assurée.

Nos hommes publics ne sauraient en effet négliger ce groupe puissant d'avis dévoués qui travaillent avec tant de zèle et de patriotisme à la gloire du drapeau, au succès de nos chefs.

Les orateurs d'hier soir ont été MM. de la Juranville, Duchêne et le président. Ils ont été très applaudis dans leurs remarques et leurs appréciations de la politique suivie par sir Wilfrid Laurier et ont rencontré l'approbation unanime des patriotes de la partie Est.

A une réunion prochaine, M. le maire Préfontaine sera présent ainsi qu'un grand nombre de députés. M. Lomer Gouin profitera aussi de l'occasion pour rencontrer de nouveaux électeurs.

LA ST-JEAN-BAPTISTE

Le comité d'organisation de la Fête Nationale en arrive à une décision

Le comité d'organisation de la fête nationale en est arrivé à une décision, hier soir. Après avoir discuté le rapport de la dernière assemblée générale, il a été décidé que la proposition se formerait sur le Champ de Mars et défilait par les rues Craig, St-Jacques, Atwater, Notre-Dame, à l'église Notre-Dame, où aura lieu la messe. Les sections seront laissées libres de faire des chars allégoriques, si elles le désirent. L'on a aussi décidé que la célébration aurait lieu lundi, le 29 juin, que dans l'après-midi on organiserait une fête champêtre et le soir une soirée de gala au Monument National.

Le rapport tel qu'amendé sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale, à la réunion de dimanche prochain.

M. D. Parizeau occupait le fauteuil présidentiel à la réunion d'hier soir, qui a eu lieu au Monument National.

L'APPEL EST REJETE

Une décision qui intéresse tous les "runners" d'hôtel

L'honorable juge Wurtelle a donné sa décision, hier après-midi, dans une cause en appel de Glackmeyer vs F. Quinn, D. Carrigan et P. Currie, poursuivis pour avoir sur sa personne.

La cour a renvoyé l'action, disant que si M. Glackmeyer a été victime de fraude, il n'a pas le droit de faire sortir du bateau Sparta, et sa propre faute. Il a violé les règlements de la compagnie du Richelieu en sollicitant des passagers pour un hôtel, et il aurait dû sortir du bateau lorsqu'on lui en a intimé l'ordre.

Chaque partie doit payer les frais dans cette action. M. Glackmeyer devra payer tous les frais de l'action précédente.

Une fille du nom de Vaillancourt, arrêtée pour vol d'une petite somme d'argent au presbytère de Lachine, a été libérée, hier après-midi, après avoir passé une semaine en prison. Elle a plaidé coupable et l'affaire a été réglée.

LES IMMIGRANTS

Les immigrants continuent d'arriver en grand nombre. Cet après-midi, il en arrivera 195 par l'Intercolonial, ils seront immédiatement déchargés vers l'ouest à bord des convois du Grand Tronc et du Pacifique Canadien.

Le Cognac "P. RICHARD" est la meilleure qui soit importée au Canada, à des prix très bas.

LA VIANDE MALSAIN

L'attitude vigoureuse de l'échevin Lareau ne plait pas à l'inspecteur de viande de Toronto

FAUSSE INTERPRÉTATION DES ACTES DU PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES BOUCHERS

Ce qu'en dit l'échevin Lareau

Les journaux du matin publiaient la dépêche suivante :
Toronto, 12. — Un dépêche de Montréal publiée dans les journaux d'hier, allant à dire que l'échevin Lareau a proposé au conseil de ville d'empêcher l'importation de toute "viande malsaine" de Toronto, a été transmise aujourd'hui par l'officier d'hygiène à l'inspecteur Aude, pour s'enquérir des faits. M. Aude fait le rapport suivant :

"L'échevin Lareau est, me dit-on, le président d'une compagnie de viande à Montréal, et on a établi une combine pour hausser le prix de la viande de deux cents par livre. J'ai vu hier un télégramme d'une autre compagnie de viande de Winnipeg, des chars de viande de Wm. Horner, au prix régulier du marché, et, par conséquent, la compagnie de l'échevin Lareau perd du commerce et subit une défection dans son projet de hausser les prix."

Le télégramme en question demande deux nouveaux chars de bœuf préparé de même prix et de même qualité. "On remplit cette commande actuellement et ce matin j'ai vu deux des animaux qui étaient bons et en parfaite santé."

Le reporter de la "Patrie" a interrogé ce matin, à ce propos, l'échevin Lareau, qui était aux abattoirs de l'Est. Celui-ci a dit en substance : "Il n'y a rien de vrai dans cette dépêche. Je n'ai fait aucune motion devant le conseil, je n'ai fait que quelques remarques."

Au cours de ces remarques je n'ai pas plus mentionné la ville de Toronto que les autres endroits dans la province de Québec et la province d'Ontario. Comme question de fait les vœux confisqués dernièrement étaient impropres à la consommation d'être marchands qui les avait en sa possession a été condamné par la cour. Ces vœux venaient de la province d'Ontario.

Quand j'ai parlé de Toronto c'était pour dire que cette ville n'a pas d'abattoirs publics mais seulement des abattoirs privés qui ne sont pas sous le contrôle d'une inspection régulière. Le conseil de ville de Toronto lui-même trouve que c'est une lacune puisque dernièrement il parlait d'abolir les abattoirs privés pour y substituer un "bâtiment public soumis à toutes les lois de l'inspection. On avance que la position de Toronto, est inférieure à celle de Montréal dont les abattoirs sont soumis à l'inspection régulière et soignée. La viande qui nous vient de Toronto n'offre donc pas toutes les garanties possibles aux consommateurs. On me donne le titre de président d'une combine ; je nie cela. Je suis le président de l'association des bouchers de Montréal, membre du comité des marchés et échevin, et je ne vois pas pourquoi on me reproche d'être dans le commerce de la viande quand je prends les intérêts de la population de notre ville.

Je suis prêt à prouver, à l'importation, et spécialement à l'inspecteur de viande de Toronto, qu'il nous vient de la viande malsaine de la province d'Ontario.

M. Aude ne pourrait certainement pas garantir son serment que toute la viande qui est exportée de Toronto est saine, pourvu que les abattoirs privés ne sont pas sous son contrôle. Le fait qu'un certain lot de viande dont il parle est en bonne condition, ne prouve pas du tout que toute la viande qu'il exporte soit de la même qualité.

D'ailleurs, si je propose d'écrire à ce sujet une lettre ouverte qui sera envoyée aux journaux de Montréal et de Toronto."

ASSISES DE QUEBEC

Le procès de Léon Morin

(Dépêche spéciale)
Québec, 13. — Le procès de Léon Morin, un charretier qui est accusé d'avoir dérobé à un nommé Leblond, dans la soirée du 30 mars, dernier, une somme de \$15, après l'avoir presque assemblé, est commencé depuis ce matin en cour criminelle. A midi et demi, la couronne avait fait entendre tous ses témoins. Leblond, à qui le jury a passé l'enquête préliminaire et la cautionnement qu'il avait donné alors pour comparaître a été forcé. Il a été prouvé qu'il était parti depuis le 5 mars pour Oakland Heights, Cal., en passant par Edmonton et Vancouver.

La cour a permis que l'on fit au jury la lecture de sa déposition devant le juge des sessions lors de l'enquête préliminaire.

Il a été prouvé par un charretier du nom de Tardif que pendant la soirée du 30 le prisonnier est entré avec Leblond dans un hôtel tenu par un nommé Allaire, où il se trouvait, et qu'après avoir pris une consommation ou deux, le prisonnier a pris Tardif à l'écart et lui a dit qu'il avait un bon "gag" sous la main et qu'il était prêt à partager le magot avec lui si Tardif voulait l'accompagner.

La défense a fait entendre deux témoins avant l'ajournement, à 1 heure, mais l'un des ces témoins ne sera certainement pas très utile au prisonnier.

Ce témoin, une fille du nom de Marie Rioux, qui est accusée d'un nommé Philias Rouleau, cabaretier, Côte d'Abraham, est venue jurer que, au cours de la soirée du 30, le prisonnier est entré à l'hôtel avec Leblond et qu'elle, le lendemain, Léon Morin est revenu à l'hôtel avec cinq ou six piastres dans sa poche, contre ses habitudes, parce qu'il lui arrivait rarement d'être aussi bien payé d'argent. Elle ajoute qu'il lui a déclaré qu'il avait été forcé d'user de violence pour se faire payer par Leblond.

Vers midi le grand jury est venu déclarer à la cour qu'il avait trouvé fondée l'accusation portée contre Alfred Domkowski, accusé d'avoir vendu au transport ses propriétés à des tiers avec l'intention de frauder ses créanciers.

SUR LES DENTS

Les détectives impuissants à paralyser les cambrioleurs

DEUX AUTRES VOIS

Les cambrioleurs continuent à se montrer sur différents points de la ville. Depuis hier le bureau des détectives a été informé qu'ils avaient opéré à deux endroits avec succès.

Vers les 3 heures du matin, nos audacieux voleurs ont pénétré avec effraction dans l'étal de M. Charles Goulet, 414 rue Lafontaine, et ont enlevé pour une vingtaine de dollars de viande. Le tiroir-caisse a été aussi forcé, mais heureusement il ne renfermait aucun argent.

Un peu plus tard, d'autres cambrioleurs pillèrent le colporteur de M. Gauthier, 87 rue Craig. Un grand nombre de pigeons de prix ont été volés.

Les détectives sont sur les dents et se préparent à faire des razzias de voleurs.

COMPLICATIONS

L'appel Laforest renvoyé hier après-midi par le conseil du comté d'Hochelaga

L'affaire se déroulera maintenant devant les tribunaux

Le conseil de comté d'Hochelaga a décidé, hier après-midi, qu'il n'avait pas juridiction pour décider sur la requête que lui présentait M. Laforest, en appel d'un règlement adopté par le conseil municipal du village de DeLorimier, obligeant le maire et les officiers du conseil à signer les résolutions des échevins, les officiers-rapporteurs, enfin tous ceux qui ont contribué au vote en faveur de l'emprunt. Les dépenses pour les deux jours de votation se montent à \$86.65.

On décide de demander des démentis par soumissions pour l'emprunt de \$126,000.

M. l'échevin Villeneuve se livre ensuite et présente une motion demandant que le conseil tienne une enquête de voir si certaines personnes ont accusé les échevins d'être des boudiers et d'avoir fait des transactions illégales dans l'affaire de l'octroi des licences.

Le procureur veut que ces rétractations soient faites par écrit et que les échevins viennent porter une accusation soit par écrit ou verbalement, s'il y a des coupables qu'ils soient punis, mais il n'est pas juste qu'on laisse ainsi planer des doutes sur la respectabilité des membres du conseil.

Si nous ne sommes pas dignes de siéger ici, eh bien qu'on en choisisse d'autres ! s'écrie M. Villeneuve, en reprenant son siège.

L'échevin Labrière émet les mêmes idées, mais le maire fait remarquer qu'aucune accusation n'a été portée directement et dit qu'une enquête inutile s'il n'y a pas d'accusation. "Que le conseil se forme en comité, confie le maire, et les personnes qui auront des accusations à porter pourront le faire lundi soir devant le comité."

L'échevin Sénécal dit que les accusateurs, s'il y en a, devront se faire un devoir de venir porter leurs griefs devant le comité.

Vient la question de laisser ou de ne pas laisser le conseil et le maire avait droit de savoir si le conseil avait droit de laisser ou de ne pas laisser à la dernière séance du conseil et de refuser de signer les licences d'hôtels. Contrairement à ce que l'on s'attendait, il n'y a eu aucune discussion à ce sujet. Le maire a déclaré que son avocat, M. Mirault, lui avait conseillé d'en agir ainsi.

M. Sénécal demande à en agir ainsi, la question soit différée à vendredi soir, afin que les avocats des deux parties puissent donner leur opinion.

M. Villeneuve fait remarquer que la municipalité paie un avocat pour surveiller ses intérêts et il ne voit pas pourquoi le maire en a choisi un autre.

Le maire réplique qu'il avait préféré consulter son avocat à lui. Définitivement, on décide de régler la question vendredi soir.

L'échevin Sénécal donne avis qu'il présentera une motion à l'effet de demander qu'une clause soit insérée dans les règlements de la corporation pour empêcher le conseil de voter qu'un avis soit envoyé à M. Chabot qui a obtenu le contrat des vidanges de venir signer son engagement avec la ville ou que sinon son contrat lui sera enlevé. Adopté.

On décide ensuite de commencer la révision des listes électorales vendredi soir.

Puis, après avoir discuté quelques affaires de routine, l'assemblée s'ajourne.

Un bon nombre de citoyens étaient présents aux délibérations. Avant et après la séance du conseil, dans la salle municipale, le maire et les échevins ont tenu une séance à huis-clos.

De la commission scolaire s'est réunie hier soir, sous la présidence de M. R. M. C. Deschênes. Étaient présents, MM. F. St-Germain, N. F. Bédard, F. X. Deschênes et Charles Fortier. Après avoir discuté quelques affaires de routine, on décide d'envoyer des délégués au montant de \$100.000 dans le but de contracter un emprunt pour rembourser les obligations actuelles et diminuer la dette courante.

Tous les commissaires sont en faveur du projet, puis l'assemblée s'ajourne.

— A 10 heures, hier après-midi, les pompiers ont été appelés à la résidence d'une dame Barreau, pour éteindre un commencement d'incendie qui venait de se déclarer dans une cloison. Les dommages s'élevaient à \$25.

— A six heures et demie, un feu de cheminée s'est déclaré dans une résidence de la rue Ste-Émilie. Aucun dommage.

— S. E. CUNEOLO. — Le conseil municipal s'est réuni hier soir sous la présidence du maire mais aucune question importante n'a été discutée.

Après la lecture des minutes, on a résolu de faire l'acquisition d'une échelle de suspension pour le département du feu.

— Ce matin, les pompiers ont été appelés rue Notre-Dame pour éteindre un commencement d'incendie d'un chiffonnier nommé Marcotte.

Peu de dommages.

— ST-LOUIS. — Ce matin, à six heures, les pompiers ont été appelés rue James O'Brien, accusé de vagabondage. Après avoir entendu quelques témoins, le prévenu est déclaré coupable et condamné à \$3 d'amende.

— MAISONNEUVE. — Le conseil a eu une courte séance hier soir, sous la présidence du maire Desjardins.

Une licence d'épicerie a été accordée à M. J. Renaud et d'un hôtel à M. N. Gagné.

Il est ensuite proposé de s'entendre avec les représentants de la succession Viau au sujet de l'ouverture de certaines rues.

Le Dr Lussier est choisi pour faire une minutieuse inspection de l'état sanitaire de la municipalité, puis on en vient à la conclusion que les viandes devront être jetées dans la rue Jeanne d'Arc.

Après des affaires de routine, on ajourne.

DANS LA BANLIEUE

Des soumissions seront prochainement demandées pour l'emprunt de St-Henri

On demande l'institution d'une enquête pour faire cesser des rumeurs graves

LA COMMISSION SCOLAIRE EMPRUNTERA \$100,000

ST-HENRI. — On s'attendait à une séance du conseil municipale, hier soir, d'après ce qui s'était passé au conseil de la municipalité, mais le conseil a été ajourné.

M. le maire Guay présidait l'assemblée. Les échevins présents étaient MM. Villeneuve, Sénécal, Gagné, Labrière, Robitoux, Leclerc et Taillefer. Après la lecture des minutes de la dernière séance on discute la question d'accorder un bonus à M. Tooke qui veut construire une manufacture de coton dans la municipalité.

La majorité décide d'avoir une entrevue avec ce dernier avant d'aller plus loin, puis on lui fait parvenir un message téléphonique le priant de se rendre auprès du conseil.

Le rapport des crédits est ensuite adopté et le greffier lit une lettre du maire Guay dans laquelle celui-ci remercie les échevins, les officiers-rapporteurs, enfin tous ceux qui ont contribué au vote en faveur de l'emprunt. Les dépenses pour les deux jours de votation se montent à \$86.65.

On décide de demander des démentis par soumissions pour l'emprunt de \$126,000.

M. l'échevin Villeneuve se livre ensuite et présente une motion demandant que le conseil tienne une enquête de voir si certaines personnes ont accusé les échevins d'être des boudiers et d'avoir fait des transactions illégales dans l'affaire de l'octroi des licences.

Le procureur veut que ces rétractations soient faites par écrit et que les échevins viennent porter une accusation soit par écrit ou verbalement, s'il y a des coupables qu'ils soient punis, mais il n'est pas juste qu'on laisse ainsi planer des doutes sur la respectabilité des membres du conseil.

Si nous ne sommes pas dignes de siéger ici, eh bien qu'on en choisisse d'autres ! s'écrie M. Villeneuve, en reprenant son siège.

L'échevin Labrière émet les mêmes idées, mais le maire fait remarquer qu'aucune accusation n'a été portée directement et dit qu'une enquête inutile s'il n'y a pas d'accusation. "Que le conseil se forme en comité, confie le maire, et les personnes qui auront des accusations à porter pourront le faire lundi soir devant le comité."

L'échevin Sénécal dit que les accusateurs, s'il y en a, devront se faire un devoir de venir porter leurs griefs devant le comité.

Vient la question de laisser ou de ne pas laisser le conseil et le maire avait droit de savoir si le conseil avait droit de laisser ou de ne pas laisser à la dernière séance du conseil et de refuser de signer les licences d'hôtels. Contrairement à ce que l'on s'attendait, il n'y a eu aucune discussion à ce sujet. Le maire a déclaré que son avocat, M. Mirault, lui avait conseillé d'en agir ainsi.

M. Sénécal demande à en agir ainsi, la question soit différée à vendredi soir, afin que les avocats des deux parties puissent donner leur opinion.

M. Villeneuve fait remarquer que la municipalité paie un avocat pour surveiller ses intérêts et il ne voit pas pourquoi le maire en a choisi un autre.

Le maire réplique qu'il avait préféré consulter son avocat à lui. Définitivement, on décide de régler la question vendredi soir.

L'échevin Sénécal donne avis qu'il présentera une motion à l'effet de demander qu'une clause soit insérée dans les règlements de la corporation pour empêcher le conseil de voter qu'un avis soit envoyé à M. Chabot qui a obtenu le contrat des vidanges de venir signer son engagement avec la ville ou que sinon son contrat lui sera enlevé. Adopté.

On décide ensuite de commencer la révision des listes électorales vendredi soir.

Puis, après avoir discuté quelques affaires de routine, l'assemblée s'ajourne.

Un bon nombre de citoyens étaient présents aux délibérations. Avant et après la séance du conseil, dans la salle municipale, le maire et les échevins ont tenu une séance à huis-clos.

De la commission scolaire s'est réunie hier soir, sous la présidence de M. R. M. C. Deschênes. Étaient présents, MM. F. St-Germain, N. F. Bédard, F. X. Deschênes et Charles Fortier. Après avoir discuté quelques affaires de routine, on décide d'envoyer des délégués au montant de \$100.000 dans le but de contracter un emprunt pour rembourser les obligations actuelles et diminuer la dette courante.

Tous les commissaires sont en faveur du projet, puis l'assemblée s'ajourne.

— A 10 heures, hier après-midi, les pompiers ont été appelés à la résidence d'une dame Barreau, pour éteindre un commencement d'incendie qui venait de se déclarer dans une cloison. Les dommages s'élevaient à \$25.

— A six heures et demie, un feu de cheminée s'est déclaré dans une résidence de la rue Ste-Émilie. Aucun dommage.

— S. E. CUNEOLO. — Le conseil municipal s'est réuni hier soir sous la présidence du maire mais aucune question importante n'a été discutée.

Après la lecture des minutes, on a résolu de faire l'acquisition d'une échelle de suspension pour le département du feu.

— Ce matin, les pompiers ont été appelés rue Notre-Dame pour éteindre un commencement d'incendie d'un chiffonnier nommé Marcotte.

Peu de dommages.

— ST-LOUIS. — Ce matin, à six heures, les pompiers ont été appelés rue James O'Brien, accusé de vagabondage. Après avoir entendu quelques témoins, le prévenu est déclaré coupable et condamné à \$3 d'amende.

— MAISONNEUVE. — Le conseil a eu une courte séance hier soir, sous la présidence du maire Desjardins.